

Plan de Vigilance

Et mise en œuvre du devoir de vigilance

Avertissements

Ce document est propre à Schenker France. Toute copie ou reproduction, totale ou partielle, est formellement interdite.

Les informations contenues dans ce plan de vigilance sont synthétisées une fois par an par la Direction Générale afin d'assurer son devoir de vigilance.

Ce document est destiné à répondre à l'obligation légale posée par la loi sur le devoir de vigilance. Il est **publié dans le rapport annuel de gestion de l'entreprise**.
Si nécessaire, la Direction peut ajouter toute information qui serait utile à une meilleure adaptation dudit plan aux contraintes locales (organisationnelles, juridiques, etc.).
Toute autre modification devra faire l'objet d'une validation par le siège.

Glossaire

ADN :	Personnalité, l'âme, l'essence d'une organisation
ADEME :	Agence de L'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie
ADR :	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
AES :	Aspect Environnementaux Associés
ATH :	Air Terminal Handling SA
BIT :	Bureau International du Travail
BKMS :	Business Keeper Monitoring System (System de recueil d'alerte hautement sécurisé)
CDP :	Carbone Disclosure Project (Organisation basée au Royaume-Uni qui aide les entreprises et les villes à divulguer l'impact environnemental des grandes entreprises)
CEE :	Certificats d'Économies d'Énergie
CEIV :	Certification CEIV Pharma (Center of Excellence for Independent Validators) de l'IATA (Association du transport aérien international).
CERTIPHARM :	Certification répondant aux exigences de la norme ISO 9001 et aux exigences spécifiques des acteurs de l'industrie pharmaceutique.
CM :	Carrier Management (Gestion des transporteurs)
CO2 :	Dioxyde de carbone
CODEV :	Codéveloppement professionnel
COFRAC :	Comité Français d'Accréditation
COMEX :	Comité exécutif
DB :	Deutsche Bahn
DB2020+ :	Stratégie DB 2020 déclinée sous forme de trois piliers : <ul style="list-style-type: none">→ Economique : maintenir la croissance et la profitabilité ;→ Sociale : faire partie du Top 10 des meilleurs employeurs mondiaux, apporter un équilibre à chaque salarié, diversité culturelle ;→ Environnement : protection de l'environnement avec la réduction des émissions de CO2.
DD :	Développement durable
DGAC :	Direction Générale de l'Aviation Civile
DGITM :	Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la mer
ECA :	Emission Control Areas (Zones de contrôle des émissions)
ELP :	Espace Logistique de Proximité
ENV-FO :	Fiche de Remontée d'Information Environnemental
ESG :	ESG signifie Environnementaux, Sociaux et Gouvernance. C'est un sigle reconnu et utilisé par la communauté financière internationale pour désigner ces trois domaines qui constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière d'une entreprise. Ils permettent la mesure de la soutenabilité et de l'impact éthique d'un investissement dans une société ou dans un domaine économique.

- EURO :** Les normes européennes d'émission, dites normes Euro sont des règlements de l'Union européenne de 1988 qui fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants (norme Euro 0 à VI), avec pour objectif de réduire la pollution atmosphérique.
- EURO V :** Depuis le 1^{er} octobre 2009, tous les véhicules lourds immatriculés pour la première fois dans l'Union européenne doivent répondre à la norme Euro V. Par rapport à la norme précédente (Euro IV) en vigueur depuis le 1er octobre 2006, les seuils maximums d'émission d'oxydes d'azote passent de 3,5 g/KWh à 2 g/KWh. En revanche, les seuils d'émissions d'hydrocarbure (0,46 g/KWh), de monoxyde de carbone (1,5 g/KWh) et de particules (0,02 g/KWh) restent identiques.
- EURO VI :** Entrer en vigueur en octobre 2014 et appliquée en France depuis le 1er septembre 2015, elle a abaissé à nouveau les normes d'émissions des oxydes d'azote (-80%) mais également des hydrocarbures (-72%) et des particules (-66%). La norme pour le monoxyde de carbone n'évolue pas mais une nouvelle norme apparaît pour l'ammoniac (10 ppm).
- EVE :** Engagement Volontaire pour l'Environnement
- FAQ :** Foire aux questions
- FCO :** Formation Continue Obligatoire (Tout conducteur(trice) de véhicules de transport de marchandises >3,5 tonnes, doit tous les 5 ans, procéder à une mise à jour de ses connaissances dans le domaine théorique et pratique)
- FIR :** Forum pour l'Investissement Responsable
- GEPP :** Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels
- GES :** Gaz à Effet de Serre
- GLEC :** Global Logistics Emissions Council (Le Global Logistics Emissions Council (GLEC), méthodologie universelle permettant de calculer les émissions de gaz à effet de serre (GES))
- GNC :** Gaz Naturel Comprimé
- GNL :** Gaz Naturel Liquéfié
- GNV :** Gaz Naturel pour Véhicules
- GSMS :** Global Security Management Systems (Système Global de gestion de la sécurité)
- HSSE :** Hygiène (santé), sécurité, sûreté, environnement
- HVO :** Hydrotreated Vegetable Oil (huile végétale hydrotraitée)
- IIS :** Incident Information Service
- ISO :** International Organization for Standardization (Organisation Internationale de Normalisation)
- ISO 9001 :** Norme internationale pour les Systèmes de Management de la Qualité (QMS)
- ISO 14001 :** Norme internationale pour la conception et la mise en œuvre d'un système de gestion de l'environnement
- ISO 20121 :** Norme internationale qui vise à promouvoir le développement durable intégré à l'activité événementielle
- ISO 26000 :** Norme internationale qui vise à fournir aux organisations les lignes directrices de la responsabilité sociétale
- MEEDDAT :** Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de

	l'Aménagement du Territoire
ODD :	Objectifs Développement Durable
OEA :	Opérateur Économique Agréé
OIT :	Organisation Internationale du Travail
OMI :	Organisation Maritime Internationale
PAPRI Pact :	Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels
PDCA :	Plan Do Check Act (Planifier Réaliser Vérifier et Agir)
PDM :	Plan De Mobilité
PFE-DET :	Plateforme d'Échanges de Données Environnementales
PIA :	Privacy Impact Assessment (Évaluations de l'impact sur la vie privée)
PRA :	Plan de Reprise d'Activité
PTAC :	Poids Total Autorisé en Charge (poids maximal autorisé pour un véhicule routier)
P&O :	People and Organization (services RH)
QVCT :	Qualité de Vie et Conditions de Travail
QHSSE :	Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement
RGPD :	Règlement Général sur la Protection des Données
RH :	Ressources Humaines
RSE :	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SAF :	Sustainable Aviation Fuels
SCE :	Santé Compliance Environnement
SME :	Système de Management Environnemental
SMR :	Système de Management Responsable
TMS :	Troubles Musculosquelettiques
Unleash :	Stratégie DB SCHENKER déclinée sous forme de cinq piliers : → Market Expertise (Expertise Commerciale) ; → Working Culture (Culture d'Entreprise) ; → Corporate Sustainability (Entreprise Durable) ; → Digital & Process Excellence (Excellence Opérationnelle et Numérique) ; → Economic Strength (Force Économique).
VAE :	Validation des Acquis par l'Expérience
VSST :	Violences Sexistes et Sexuelles au Travail

Sommaire

Glossaire	3
Sommaire	6
Introduction.....	7
1. Cartographie des risques	14
2. Atténuation des risques et prévention des atteintes graves par des actions adaptées.....	18
2.1. Actions Générales	18
2.2. Droits humains et libertés fondamentales.....	21
2.3. Santé et sécurité	30
2.4. Politique Sûreté	36
2.5. Environnement	36
3. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation et de leur efficacité	51
3.1. Certifications et reconnaissance.....	51
3.2. Droits humains et libertés fondamentales.....	63
3.3. Santé et sécurité	65
3.4. Environnement	65
4. Procédures d'évaluation des sous-traitants et fournisseurs	77
4.1. Procédures classiques d'évaluation des parties prenantes externes	77
4.2. Plateformes et équipes dédiées	80
4.3. Evaluation de Schenker France par ses parties prenantes	81
5. Alertes	82
5.1. Plusieurs canaux d'alerte au choix	82
5.2. Système d'alerte en ligne Schenker France : BKMS.....	82
5.3. Atteintes pouvant être signalées dans BKMS.....	83
5.4. Confidentialité et protection des personnes.....	83
5.5. Traitement des alertes et mise en œuvre de mesures correctives et préventives adaptées aux risques	85
5.6. Données personnelles.....	86
Conclusion.....	87
Table des illustrations	88
Table des matières	89

Introduction

Le groupe DB SCHENKER délivre des prestations de transports et logistique pour faire progresser le business et les vies en facilitant les connections dans le monde, depuis plus de 150 ans.

Notre raison d'être est de servir nos clients grâce à un réseau mondial constitué de femmes et hommes, avec l'ambition de développer nos activités en nous fixant l'objectif d'être exemplaire sur les 3 aspects du développement durable :

- Le développement social, notamment en protégeant la santé, la sécurité et les droits et les libertés fondamentales de nos collaborateurs et de nos parties prenantes ;
- La transition environnementale, avec l'enjeu de transition énergétique qui doit réduire les externalités négatives du monde du transport de fret ;
- La performance économique avant de pouvoir toujours réinvestir sur le long terme.

Nous sommes en chemin « on the way » pour une logistique durable aussi bien en matière environnementale (Planet), que sociale (People) et avec nos partenaires (Partners)



On the way to Sustainable Logistics for our Planet, People and with Partners

Nous nous posons plus que jamais toujours la question de savoir si « nos décisions d'aujourd'hui sont durables pour nos équipes et nos autres parties prenantes, pour la planète et pour la profitabilité de l'entreprise »¹.

Le Comité Exécutif de Schenker France a formellement admis et validé que la performance de l'entreprise ne peut pas se limiter à l'aspect purement financier mais doit intégrer les bénéfices sociétaux et environnementaux liés à la filière dans son ensemble, notamment à travers des modèles plus vertueux permettant d'atteindre un développement durable pour le bien-être de tous.

¹ COMEX Schenker France

La responsabilité sociétale et environnementale aura été au cœur de nos actions durant l'année 2023. Schenker France a eu à cœur de protéger en priorité la santé et la sécurité de l'ensemble de ses collaborateurs et de ses parties prenantes et aussi de continuer ses efforts afin de réduire nos émissions de CO2e et de particules qui sont les externalités négatives majeures de notre activité. Le contexte économique et social lié à l'inflation, les dérèglements environnementaux soulignés par le GIEC, ont continué à renforcer notre vigilance sur l'ensemble des sujets visés par la Loi sur le devoir de vigilance.

A. Rappel des obligations légales

La Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre impose d'établir et de mettre en œuvre de manière effective un plan de vigilance.

Afin de se conformer à ces dispositions légales, ce plan comporte les mesures de vigilance raisonnables propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement. Celles-ci résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Le plan de vigilance et le compte-rendu de sa mise en œuvre effective sont rendus publics et inclus dans le rapport annuel de la société. Le plan de vigilance répond à cinq exigences de la Loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre suivantes :

1. Une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
2. Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques ;
3. Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
4. Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques, établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives dans ladite société ;
5. Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

B. Présentation de Schenker France SAS

Schenker France SAS, dont la marque commerciale est DB Schenker, est une société française constituée en France depuis plus de 100 ans, spécialisée dans les secteurs d'activité des transports de marchandises et de la commission de transports de fret (terre, mer et air) et de la logistique.

Schenker France, filiale de la société allemande SCHENKER AG, elle-même détenue par le Groupe Deutsche Bahn (DB AG)², entreprise ferroviaire publique allemande et leader européen du transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises. Opérateur multimodal mondial, DB Schenker s'appuie sur un réseau de 1 850 agences, 75 040 employés assurant une présence sur plus de 130 pays.

² DB AG est une société anonyme dont le capital en actions est détenu à 100 % par l'État fédéral allemand. En 1999, la DB se restructure en holding (séparation entre le gestionnaire d'infrastructure d'une part et les activités de transport d'autre part) regroupant 200 filiales.

La division Schenker Logistics développe une stratégie d'offre combinée (air/terre/mer/multimodal/services) tandis que la division Schenker Rail propose des services ferroviaires uniquement. La stratégie est clairement définie : proposer une solution intégrée, porte à porte, permettant au client de transporter sa marchandise par moyen routier, fluviale/maritime/ferroviaire et/ou aérien en fonction de sa nécessité et à travers un interlocuteur unique.

Le groupe se déploie sur tous les chaînons de la supply chain et DB se positionne clairement en tant que leader des marchés suivants :

- Fret ferroviaire en Europe ;
- Transport multimodal en Europe ;
- Transport routier en Europe ;
- Transport de fret aérien dans le monde ;
- Transport de fret maritime dans le monde ;
- Entreposage & logistique dans le monde.

Le siège social de Schenker France SAS est implanté à MONTAIGU-VENDEE (85600).

Schenker France SAS compte 6177 collaborateurs en France à fin décembre 2023, a réalisé un chiffre d'affaires de 1,636 milliards d'euros en 2023 et dispose de l'un des tout premiers réseaux de distribution de messagerie en France et de transports multimodaux dans le monde.

Schenker France SAS dispose de 125 agences en métropole et dans les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion) ainsi que trois filiales en France, la société Atlantique Express SAS, Air Terminal Handling SAS (ATH) et Les Triporteurs Français depuis le 6 octobre 2022 ainsi qu'une filiale au Maroc, dénommée Schenker Maroc SAS.

Par souci de simplification, nous utiliserons le nom SCHENKER FRANCE pour désigner Schenker France SAS et l'ensemble de ses filiales.

C. Périmètre du plan de vigilance

Notre plan est un document évolutif, qui s'applique aux sociétés :

- Schenker France ;
- ATH ;
- Atlantique Express ;
- Schenker Maroc ;
- Les Triporteurs Français.

Ce plan a été pleinement élaboré avec ses parties prenantes internes sous l'impulsion et le contrôle de l'Instance Dirigeante. Il l'a été également avec ses parties externes, au travers de ses processus de management des sous-traitants.

Un processus d'automatisation de l'évaluation, qui est en cours de progression constante, permet d'affiner la pleine participation des sous-traitants partenaires sur les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

D. Engagement de l'instance dirigeante

Entreprise leader dans le secteur des services de transports de marchandises et de logistique, Schenker France reconnaît sa responsabilité sociétale. L'entreprise réaffirme son engagement dans une démarche d'excellence en vue d'être exemplaire sur les aspects sociaux, sociétaux, environnementaux et économiques.

S'appuyant sur son système de management responsable et l'amélioration continue de ses processus, cet engagement fait partie intégrante de la culture du Groupe Deutsche Bahn (DB) autour du Développement Durable.

Les 5 piliers qui constituent notre engagement pour l'ensemble de nos activités :

- Développer le capital humain est au cœur de nos priorités. Nous apportons une attention particulière à la qualité de vie et aux conditions de travail et à l'égalité des chances pour renforcer l'attractivité de l'entreprise et enrichir l'expérience collaborateur ;
- Accorder une importance capitale à l'expérience client, à l'excellence opérationnelle et l'innovation. Par l'instauration d'une relation de proximité basée sur la confiance, l'adaptation de notre offre de service au plus près des besoins du client est la clé de notre succès ;
- Agir toujours en conformité avec les exigences légales et réglementaires. Soucieux d'agir de manière engagée, nous menons des actions qui vont au-delà de ces exigences et mettons à jour continuellement notre savoir et notre expertise ;
- S'attacher au quotidien à réduire les impacts environnementaux issus de notre activité en propre et sous-traitée. Nous plaçons en tête de nos priorités l'évaluation, le suivi et la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre ainsi que des particules, de notre consommation d'énergie et de notre production de déchets ;
- Appuyer notre démarche sur l'écoute et le dialogue avec chacune de nos parties prenantes qu'elle soit économique (clients, fournisseurs, ...), sociétale (associations, collectivités locales, ...) ou organisationnelle (salariés, partenaires sociaux, ...). En tant qu'entreprise solidaire, nous travaillons en étroite collaboration avec elles en agissant en toutes circonstances dans le respect de nos principes éthiques.

L'engagement RSE est partagé avec nos collaborateurs et porté par le Comité Exécutif et les directions Achats ainsi que Compliance.

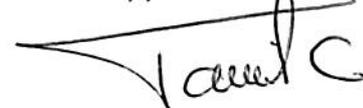
M. Frédéric VALLET
Président



Mme. Maylis de MAISSIN
Directeur des Ressources
Humaines



M. Tariel CHAMEROIS
Directeur RSE &
Développement Durable



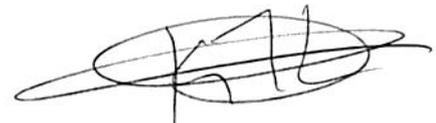
M. Charles DUCHÊNE
Directeur commercial



M. Christophe ROCTON
Directeur Achat



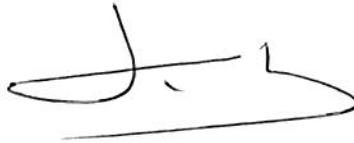
Mme. Michaëlle DURAND
Compliance Officer



M. Eric BELLISSENT
Directeur Maritime



M. Michel DOUTON
Directeur Aérien



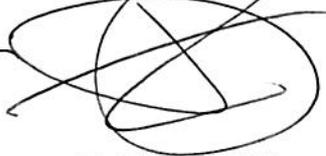
M. Cyril BARBE
Directeur Logistique



M. Stefan CERESA
Directeur Financier



M. Laurent DAVID
Directeur Marketing &
Communication



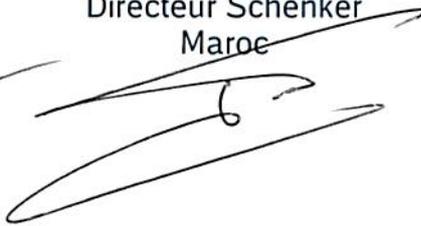
M. François MALLASSAGNE
Directeur Route



M. Jacques PATRON
Directeur des Systèmes
d'Information



M. Eric THIZY
Directeur Schenker
Maroc



Mme. Anne Lise BEAUDOIN
Directrice Développement RH



E. Modalités de mise en œuvre du plan de vigilance

« *La vigilance est le chemin du royaume immortel. La négligence celui qui conduit à la mort.* » selon Bouddha³. Schenker France a construit ce plan de vigilance et élaboré les mesures imposées par la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre (ci-après « la loi vigilance »), en s'appuyant sur les textes et référentiels internationaux et nationaux applicables pour les trois thèmes couverts par la loi vigilance : droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité, environnement.

Pour construire ce plan de vigilance, le Président et les Dirigeants, très engagés et désireux de rendre Schenker France exemplaire en matière de responsabilité sociale, sociétale, économique et environnementale, ont fait le choix d'impliquer dès sa genèse les parties prenantes internes dans sa réflexion, sa conception et sa réalisation. Notamment par la mise en place d'une équipe projet et de groupes de travail loi Vigilance composés des Responsables des processus managériaux, opérationnels et support incluant notamment la Compliance, la RSE & Développement Durable, la Sûreté, les Ressources Humaines, la Santé et Sécurité, le Carrier Management, les achats.

Le plan vigilance a été élaboré, pour sa première édition en 2018, par les directions RSE et Compliance, assistés d'un avocat expert en droit économique, éthique et compliance et publié dans le rapport de gestion de l'entreprise de 2019.

Ce plan a été mis à jour pour refléter les actions menées au cours de l'année précédente.

En 2024, l'équipe Projet s'est réunie en plénière pour le lancement des travaux. Par la suite, des ateliers ont été menés pour actualiser les données et mettre à jour notre plan de vigilance pour l'année 2023.

Le plan est ensuite soumis pour validation au comité restreint pour s'assurer de sa cohérence et de sa véracité, avant de l'être à l'Instance Dirigeante pour approbation. Chaque direction est chargée d'un premier contrôle du respect du plan et des mesures de suivi à envisager. En complément du suivi réalisé par chaque direction, l'entreprise a choisi d'être certifié par Bureau Veritas Certification (ISO 9001-14001), Ecovadis et Top Employeur sur les aspects RSE, afin de se doter d'un suivi de contrôle « extra-financier » externe neutre.

³ Siddhārtha Gautama, dit Shakyamuni ou le Bouddha, est un chef spirituel qui vécut au VI^e siècle av. J.-C. ou au V^e siècle av. J.-C.

1. CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Schenker France a fait le choix de recourir et d'appliquer la méthodologie et les outils de cartographie et de management des risques du Groupe DB Schenker.

Depuis plusieurs années, Schenker France a mis en place un processus de cartographie et une méthode de gestion propres aux risques RSE. Depuis 2017, Schenker France a intégré les enjeux liés à la loi de vigilance dans sa cartographie. Pour ce faire, le Groupe de Travail Loi Vigilance a travaillé sur une matrice d'inventaire des risques pour les 3 thèmes de la loi vigilance. Cette matrice a été soumise aux Directions, Agences et aux filiales françaises de Schenker France et le Service Compliance a mené des entretiens avec les services concernés. Ces travaux ont permis de renforcer l'analyse, l'identification et la hiérarchisation des risques en matière essentiellement de droits humains et libertés fondamentales, ceux relevant des domaines de la santé, la sécurité et l'environnement étant déjà très avancés.

Le processus d'élaboration et de suivi des cartographies des risques en matière de droits humains et libertés fondamentales, de santé et de sécurité et d'environnement sont en place et en constante amélioration.

Les cartographies ont été élaborées en collaboration avec les services de Schenker France, avec un échantillon d'agences et ses filiales. Ceci, afin que les directions soient formées et informées sur le plan vigilance dans toutes ses dimensions, qu'elles apportent les informations propres à leurs services et les mesures envisagées.

Les cartographies intègrent les parties prenantes externes et en particulier, les plus importants sous-traitants transporteurs de rang 1 grâce à l'évaluation, aux audits et questionnaires complétés notamment en matière de respect des normes environnementales, ainsi qu'un questionnaire RGPD pour les prestataires et la sous-traitance route. Le processus fait l'objet d'une amélioration pour y intégrer de façon plus précise encore les trois domaines de la loi vigilance.

Les cartographies des risques sont ainsi inscrites dans une démarche de progression.

Une cartographie spécifique est construite pour les risques de corruption, élaborée en conformité avec la loi Sapin 2 et avec la méthodologie recommandée par l'Autorité Française anticorruption (AFA) relativement similaire à celle retenue pour les cartographies des risques du plan vigilance dans une première version toutefois adaptée et allégée. Une cartographie spécifique est également construite pour les risques RGPD.

Les cartographies identifient et analysent les risques, de façon cumulée, par :

- Catégorie de risques identifiés ;
- Direction et par activités ;
- Zone géographique.

Les cartographies analysent le niveau d'impact et la fréquence des risques. L'approche proposée dans le management des risques est la suivante :



Il s'agit donc d'anticiper et de s'adapter. Pour cela, il faut suivre un cycle de résolution de problème, en prenant pour modèle la roue de DEMING (PDCA) :

1 Cycle de résolution de problème



Source : Roue de DEMING (PDCA)

Pour les cartographies les plus avancées telles que celles élaborées en matière environnementale, une méthode de cotation et des indicateurs précis ont été retenus qui servent de modèles et marqueurs pour les autres risques couverts par la loi vigilance.

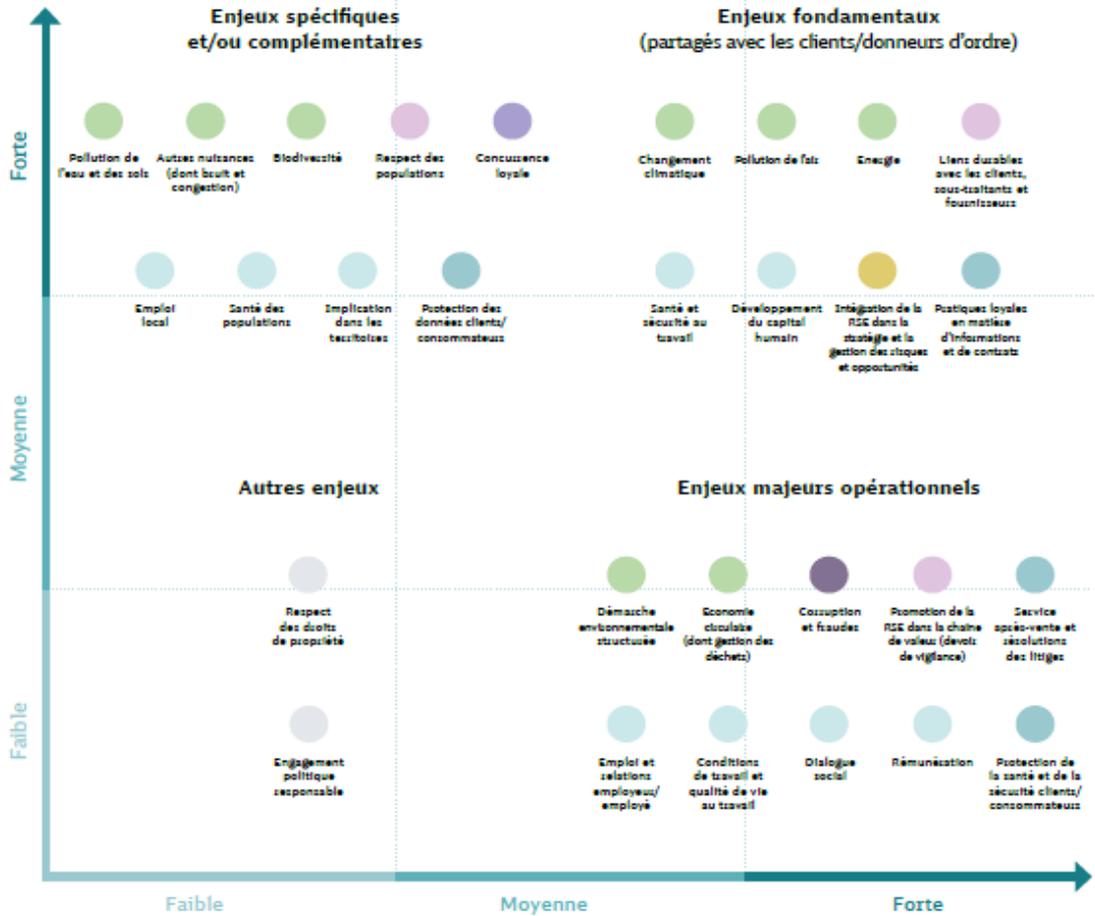
Les cartographies les plus abouties mentionnent les axes et mesures d'atténuation. Dans le cadre de la démarche de progression des cartographies, celles-ci seront progressivement enrichies de ces axes pour permettre la détermination, le cas échéant, des risques résiduels.

Schenker France fait le choix de ne pas publier ces cartographies qui s'inscrivent dans une démarche d'élaboration progressive constante et comportent des éléments relevant d'une part du secret des affaires et d'autre part de la stratégie de Schenker France à l'égard de ses concurrents.

C'est pourquoi Schenker France fait le choix de représenter les cartographies des risques du plan vigilance sous la forme de l'analyse de matérialité. Cette analyse est la synthèse des résultats de tous les travaux et entretiens menés dans le cadre de l'élaboration des cartographies, avec les parties prenantes internes et externes et dans le cadre des travaux sectoriels effectués avec la DGITM.

2 Analyse de matérialité de la DGTIM

Importance pour les parties prenantes (dont Donneurs d'Ordres - DO)



Importance pour les transporteurs et Opérateurs d'Activités Logistiques (OAL)

Légende :



Source : Rapport RSE 2022 Schenker France

Commentaire Michaëlle DURAND : « Je préconise de mettre à jour la cartographie des risques : soit en interne ou si vous souhaitez maintenir celle de la DGTIM il faudrait leur demander si la cartographie des risques et l'analyse de matérialité qui en découle a été mise à jour afin d'en prendre connaissance et vérifier si elle correspond toujours »

aux risques de DBS y compris pour ses activités spécifiques. @Chamerois, Tariel ; @Beaudoin, Anne-Lise qu'en pensez-vous? »

Ainsi, les risques majeurs identifiés sont de nature environnementale du fait des émissions de gaz à effet de serre contribuant au réchauffement climatique et des rejets de particules provoquant la pollution de l'air.

Ces risques, liés aux activités principales de Schenker France que sont la logistique et le transport, sont identifiés et traités depuis plusieurs années par la Direction RSE et Développement Durable qui a pris de nombreuses initiatives et mesures, y compris avec les ministères concernés (détaillées au point 2 ci-après relatif aux actions d'atténuation). Schenker France s'est fixé des objectifs importants nécessitant un suivi scrupuleux des mesures adoptées (exposés au point 3 suivant relatif au suivi des mesures) et s'est ainsi engagé volontairement dans des opérations de grande envergure afin de parvenir aux objectifs fixés grâce à des mesures d'atténuation progressives.

Tel est le cas des objectifs de la stratégie du groupe DB prévoit un programme très ambitieux notamment de réduction de CO2e.

En matière de sécurité au travail, les cartographies et analyses de risques font apparaître des risques majeurs d'accidents de travail, blessures et maux liés aux opérations de transports et de manutentions. Schenker France prend des mesures de sécurité renforcées au fil des années et a intensifié son programme de sensibilisation et protection de ses salariés comme de ses sous-traitants afin de limiter ces risques et leur dangerosité.

Sur le plan social, l'ensemble des mécanismes de régulation sociale et les actions de la politique sociale de l'entreprise font l'objet de discussions et de négociations avec nos partenaires sociaux et de consultation de nos différentes instances, voire même de nos salariés par le biais d'enquêtes et de diagnostiques.

En conclusion, les analyses menées n'ont révélé aucuns risques d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales par Schenker France et par ses sous-traitants avec lesquels les travaux d'analyse ont pu être menés. Les cartographies des risques du plan vigilance sont inscrites dans une démarche de progression.

Résumé : À partir d'un travail d'enquête sur le terrain, une analyse systémique à travers la mobilisation de tous, en faisant appel à des experts, nous avons nourri notre réflexion. Il en ressort que Schenker France exige de la part de toutes les parties prenantes, en particulier de son organisation, une ferme détermination à garantir la dignité humaine et le droit de chacun à la justice sociale et au plein respect de ses droits fondamentaux. L'entreprise a la liberté de définir le cadre de sa gestion, conformément aux caractéristiques et aux besoins de sa structure, histoires et cultures d'entreprise, pour travailler à la réussite de l'entreprise et en accord avec la Charte des droits fondamentaux ainsi que par les engagements internationaux contenus, notamment, par la Charte sociale européenne révisée et la Déclaration Universelle des droits de l'Homme.

2. ATTENUATION DES RISQUES ET PREVENTION DES ATTEINTES GRAVES PAR DES ACTIONS ADAPTEES

2.1. ACTIONS GENERALES

Schenker France est imprégnée de la culture et des valeurs du Groupe Deutsche Bahn (DB) dont elle est la filiale.

Nous nous conformons à la législation applicable dans la conduite de nos activités commerciales. C'est la base pour garantir également le respect des Lois Devoir de Vigilance et son équivalent allemand LkSG (*Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz (LkSG) Grundsatzerklärung*) mis en œuvre par le groupe DB dans l'ensemble de ses filiales. Nos activités reposent en particulier sur les normes suivantes, internationalement reconnues, en matière de Droits de l'Homme et de Droits Environnementaux :

- La Charte Internationale des Droits de l'Homme, qui comprend la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, ainsi que le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, et le Pacte Social (Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels).
- Les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme,
- Les Principes Fondamentaux du Travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) avec ses cinq principes fondamentaux sur la liberté d'association et le droit à la négociation collective, l'élimination du travail forcé, l'abolition du travail des enfants, l'interdiction de la discrimination en matière d'emploi et de profession, et la santé et la sécurité au travail.
- Les dix principes du Pacte Mondial des Nations unies (UN Global Compact),
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies,
- Les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

Schenker France a mis en place depuis plusieurs années, de nombreuses mesures tendant à s'assurer de la protection et de la prévention de toute atteinte grave notamment aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité et à l'environnement qui seront développées dans ce chapitre. De façon générale, le Groupe impose le respect et l'application par toutes ses entités et tous ses collaborateurs partout dans le monde de son « Code de Déontologie et d'Éthique » emportant notamment des règles rigoureuses et scrupuleuses sur ces sujets fondamentaux. Schenker France dispose à cet effet d'un Compliance Management System indépendant, sophistiqué et éprouvé chargé de s'assurer de la conformité des entités aux règles fondamentales posées par le « Code de Déontologie et d'Éthique » ; et le « Social Minimum Standards » ainsi que d'autres procédures du Groupe (The Standard Operating Procedures, etc.).

Pour répondre aux attentes des lois de protection et de prévention de toute atteinte grave aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé, à la sécurité et à l'environnement (par exemple en Allemagne : Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz, en France: la Loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, au Pays Bas : Child Labour Due Diligence Law, en Angleterre : Modern Slavery Act), le Groupe a créé et mis à jour ses Politiques Ethique & Compliance. Entre autres, le Social Minimum Standards et le Code de Conduite DB pour les Partenaires Commerciaux ont mis à jour en 2023 et est communiqué à l'ensemble des collaborateurs et nos sous-traitants et fournisseurs.

La Deutsche Bahn a obtenu, en septembre 2023, à nouveau le statut « Prime » d'ISS ESG pour son engagement en matière de responsabilité sociétale d'entreprise. La performance de la DB à travers sa notation B- (C+ en 2022) et le statut « Prime » est le reflet de son engagement et de ses efforts continus en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

L'ISS ESG Corporate Rating évalue la performance des entreprises en matière de développement durable dans les domaines environnemental, social et de gouvernance (critères dits ESG). Environ un tiers des critères de notation sont entièrement spécifiques à l'industrie.

Ces textes s'imposent à tous les collaborateurs de Schenker France qui les a transposés et intégrés dans ses normes et complétés par un corpus de règles qui lui sont propres et développées ci-après. Chaque dirigeant de chaque entité est le garant du respect de ces principes et engagements et n'en tolère aucune déviance. Les valeurs du Groupe DB sont illustrées par ses engagements :

Le Groupe DB est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Le Groupe DB est aussi membre actif de Transparency International



Les équipes de Schenker France se mobilisent régulièrement en faveur d'actions humanitaires, solidaires et de préservation de la nature.

Encore en 2023, le groupe DB Schenker a mobilisé ses collaborateurs du monde entier pour des projets RSE communs.

En cette journée internationale des droits des femmes, je tenais à rendre hommage et remercier toutes les femmes du monde, et particulièrement les fées de SCHENKER MAROC. Merci pour ce que vous accomplissez au quotidien ! Au sein de SCHENKER MAROC, l'équipe féminine à toute sa place ! En nombre et en estime. Nous nous sommes engagés, à travers ces années, à favoriser un environnement professionnel où chaque femme est reconnue et respectée. Encore bravo Mesdames, et GRAND MERCI !



DB Schenker
842 125 abonnés
11 mois · 🌱

Schenker France s'engage en faveur des forêts aux côtés de **Reforest'Action**. 🌱
6 000 arbres seront plantés au cœur de trois projets de restauration d'écosystèmes forestiers en France.

Ensemble, agissons pour la Biodiversité ! 🌿

👉 Pour en savoir plus, c'est par là <https://lnkd.in/d99UKnm>

#DBSchenker #SchenkerFrance #reforestaction #environnement



2.2. DROITS HUMAINS ET LIBERTES FONDAMENTALES

Schenker France a réaffirmé l'importance qu'elle attache de longue date à prendre des mesures positives pour assurer le respect de tous les droits humains et libertés fondamentales de ses collaborateurs, auprès de ses parties prenantes, sur une base d'égalité et de non-discrimination, et reconnaître la valeur et la diversité de leurs identités, cultures et organisation propres.

2.2.1. Pour les parties prenantes internes

2.2.1.1. *Code de Déontologie et d'Éthique et politiques internes*

Le « Code de Déontologie et d'Éthique » ainsi que les « *Social Minimum Standards* » s'imposent à tous les collaborateurs du groupe DB.

Ces Exigences Sociales Minimales sont fixées par application des conventions du Bureau International du Travail (BIT), du Pacte Mondial des Nations-Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du Code allemand pour le développement durable.

Le travail des enfants et toute forme de travail forcé, est strictement proscrit ainsi que toute forme de discrimination et tout acte de corruption.

Ces principes sont énoncés dans le « Code de Déontologie et d'Éthique » qui répond aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi qu'à tous les textes internationaux de référence en matière de droits de l'Homme et d'éthique ; ce Code formalise l'ensemble des valeurs et pratiques que Schenker France s'engage à faire observer quotidiennement par tous ses collaborateurs comme par ses sous-traitants et ses prestataires.

Le « Code de Déontologie et d'Éthique » DB est distribuée à chaque collaborateur dès son entrée dans la société. Ces règles sont également traduites en français et accessibles sur l'intranet et complétée par des communications, sensibilisations et formations régulières. Chaque nouveau collaborateur s'engage par écrit à respecter ces principes et à se comporter avec intégrité et équité dans ses relations avec les autres salariés du Groupe DB, ainsi qu'avec les clients, les fournisseurs et l'ensemble des parties prenantes. Le Code de Déontologie a d'ailleurs fait l'objet de consultation / approbation par les instances représentatives du personnel et est intégré dans le Règlement Intérieur de la société et opposable à l'ensemble des collaborateurs.

Des formations sur ces thèmes sont régulièrement délivrées aux salariés, elles sont adaptées aux fonctions et au niveau d'exposition aux risques des collaborateurs. Des tests sont inclus dans les formations.

Le « Code de Déontologie et d'Éthique » ainsi que les « *Social Minimum Standards* » proscrivent toutes formes d'atteintes aux droits humains et libertés fondamentales et prévoient la possibilité pour tout collaborateur ou parties prenantes de signaler des violations dont ils ont connaissance, via nos différents canaux de signalement dont notre système d'alerte en ligne BKMS.

2.2.1.2. Stratégie Unleash : culture collaborative

Nous créons une culture collaborative afin de libérer tout notre potentiel collectivement. Notre objectif est de mettre les personnes au centre de nos préoccupations avec leurs besoins et leurs souhaits.

L'un des objectifs majeurs de Schenker France est de rendre chaque collaborateur pleinement acteur de l'entreprise. Cet objectif s'inscrit dans la stratégie « UNLEASH » du groupe DB SCHENKER dont l'ambition est d'être l'entreprise logistique la plus dynamique et efficiente au profit de tous dans le monde.

3 Livret d'accueil de Schenker France



Source : Schenker France

La stratégie « UNLEASH » met les collaborateurs au cœur des ambitions de Schenker France qui s'impose de retenir et attirer les talents dans le cadre de notre expérience collaborateur.

4 Édito du Président de Schenker France



Source : Schenker France

Pour remplir ses objectifs, Schenker France a adopté une politique de Ressources Humaines ambitieuse et un programme de Développement de l'Expérience Collaborateur dans le respect de valeurs essentielles et fondés sur plusieurs axes :

- Proximité avec les salariés ;
- Dialogue social favorisé ;
- Qualité de vie au travail ;
- Parcours professionnels et développement des compétences ;
- Responsabilisation des salariés ;
- Formation des salariés
- Politique de diversité et d'inclusion.

Ce programme est mené dans le respect des six valeurs essentielles pour Schenker France :

- Walk the talk - Joindre le geste à la parole ;
- Be one team with one goal - Être une seule équipe avec un but commun ;
- Be honest - Faire preuve d'honnêteté ;
- Push limits - Repousser les limites ;
- Take customer further - Emmener les clients plus loin ;
- Play fair with People & Planet - Être respectueux de ses collègues et de la planète.

En janvier 2024, Schenker France a été certifié TOP EMPLOYER pour la 3^{ème} année consécutive, certification reconnue à l'échelle internationale qui s'appuie sur l'évaluation des pratiques managériales de l'entreprise avec 255 « best practices » RH évaluées.

Cette certification est une reconnaissance de la politique sociale de l'entreprise et du travail effectué depuis plusieurs années par l'ensemble des équipes RH et des managers.

→ **Des entretiens individuels avec les collaborateurs**

Les entretiens individuels avec les responsables hiérarchiques permettent d'échanger sur les compétences mises en œuvre, de faire le bilan de l'année écoulée et de définir les axes de progrès de l'année. C'est aussi l'occasion d'échanger sur les conditions et la qualité de vie au travail. L'échange est important dans la mesure où il est un moyen de préparer en amont la résolution des problèmes. Le souci permanent de recherche de qualité et de satisfaction clientèle amène à privilégier une politique de formation très soutenue.

En 2023, DB Schenker a mis en place un outil de gestion de la Performance et des Talents : SAP SuccessFactors.

5 Gestion de la performance et des talents avec le nouveau système



Source : Schenker France

Chaque année, un plan de développement des compétences est élaboré et porte en 2024 sur les principaux domaines suivants :

- Management ;
- Relations clients et Culture Clients ;
- Qualité de vie et Conditions de travail (QVCT) et risques psychosociaux (RPS) ;
- Sécurité / Marchandises Dangereuses ;
- Conduite ;
- Communication ;
- Actions Commerciales ;
- Digitalisation ;
- Et autres.

L'entretien professionnel, réalisé au minimum tous les deux ans, est un moment de rencontre entre un salarié et son supérieur. C'est l'occasion d'échanger sur les perspectives d'évolution professionnelle du collaborateur et ses besoins en formation.

A ce titre et dans cette perspective, Schenker France attache une importance toute particulière au **parcours professionnel individualisé** de chacun de ses collaborateurs et entend favoriser leur évolution et leur développement au sein du Groupe DB :

→ **Un accord de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP)** a été signé entre la direction de l'entreprise et les organisations syndicales pour :

- Prévoir l'évolution des métiers dans l'entreprise et anticiper les changements ;
- Développer les compétences des salariés et leur employabilité.

→ **Schenker France favorise la formation sous toutes ses formes :**

- Dès le début du parcours de ses collaborateurs notamment par l'apprentissage et l'alternance et la mise en place de parcours d'intégration ;
- Un plan annuel de développement des compétences est élaboré avec les managers et les services des ressources humaines afin de proposer des formations adaptées au développement professionnel de chaque collaborateur et de tenir compte de l'évolution de l'entreprise ;
- Schenker France propose des formations qualifiantes et des parcours de formation diplômants ;
- Une plateforme de formation e-learning (Learning Management System-LMS) met à la libre disposition des collaborateurs de nombreuses formations dans de multiples domaines ;
- Schenker France dispose de formateurs internes pour accompagner les équipes et les former aux métiers du Groupe et aux règles de sécurité ;
- Schenker France étudie sur demande l'utilisation de dispositifs comme le Compte Personnel de Formation (CPF), la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou le Bilan de Compétences ;
- Les collaborateurs peuvent définir leur plan de développement individuel (PDI) dans l'outil SAP SuccessFactors.

→ **Schenker France met en place des programmes de gestion des talents**, s'appuyant notamment sur des dispositifs de VAE, CODEV (co-développement) et coaching.

- De même, **Schenker France s'attache à faciliter la prise de congés par ses collaborateurs** pour tous les motifs existants : vie personnelle (congés maternité et paternité, congés payés...), absences liées à l'exercice de la vie parentale (enfants malades, enfants hospitalisés) et pour les événements familiaux (mariage, décès, etc...), ainsi que les aménagements de temps de travail. En complément, Schenker France a instauré des congés spécifiques pour les personnes en situation d'handicaps et les aidants et signé un accord sur le don de jours.

Les conventions sont un moment de management indispensable à la transmission direct d'informations descendantes et remontantes vis-à-vis des cadres et des équipes commerciales de l'entreprise. Elles se déroulent sur un ou plusieurs jours et dans un lieu hors du cadre professionnel habituel, qu'il s'agisse d'un lieu dépaystant accessible en termes de mobilité dans le temps et économe en ressources. Des ateliers théoriques et pratiques sont organisés dans une démarche de partage et de réflexion collectives.

Schenker France a également mis en place des briefs quotidiens ou hebdomadaires pour permettre aux collaborateurs d'avoir accès aussi bien à des informations sur l'activité que sur la vie de leur équipe et de l'entreprise.

2.2.1.3. Politique de ressources humaines

La direction des Ressources Humaines s'emploie à prévenir toute atteinte grave aux droits humains et libertés fondamentales en émettant et rappelant des règles strictes dans ses politiques, ses pratiques et par exemple sous forme de fiches :

- Ainsi, une fiche « **recruter sans discriminer** » rappelle que, dans le respect de la liberté de sélection de tout candidat, le groupe DB ne tolère aucune forme de discrimination, qu'elle soit directe, indirecte ou positive. Ces messages sont renforcés dans la formation « RECRUTEMENT - PROFESSIONNALISER SES RECRUTEMENTS » à destination des managers ;
- Le groupe Schenker France a réalisé un travail de réflexion avec des experts afin de définir la politique de l'entreprise en matière de gestion du fait religieux au travail, qui a notamment résulté en l'inscription au règlement intérieur d'une clause relative aux convictions politiques, philosophiques et religieuses et donc aux droits et devoirs de chacun vis-à-vis des manifestations du fait religieux. Un guide de gestion du fait religieux au sein du Groupe Schenker France a été élaboré et diffusé à l'ensemble des managers qui ont également bénéficié d'une formation ;
- En complément, une charte du bien vivre ensemble a été rédigée et diffusée à l'ensemble des collaborateurs. Elle est affichée dans tous les sites ;

6 Charte du « bien vivre ensemble »



Source : Schenker France

- A échéance régulière depuis 2007, la direction et les organisations syndicales négocient **l'accord pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**. Cet accord prévoit des objectifs et des indicateurs de suivi précis qui montrent une évolution très positive constante sur ce sujet ;
- Schenker France a lancé son **Programme d'insertion du personnel en situation de handicap** et un accord a été signé avec les partenaires sociaux en 2023. Son programme tend à promouvoir et favoriser l'insertion du personnel en situation de handicap en travaillant sur 2 axes :
 - Encourager les personnes en situation de handicap à se faire connaître, en mettant tout moyen de communication utile et confidentiel en place à cet effet ;
 - Développer le recrutement des personnes en situation de handicap.
 Ce projet a été accompagné d'une large campagne de communication interne aux moyens :
 - De communications portées à la connaissance de tous ;
 - De la mise à disposition d'une hotline permettant aux salariés d'obtenir la réponse à leurs questions : contenu de l'accord Schenker France, typologie des handicaps, intervenants externes, aides mobilisables, constitution des dossiers de reconnaissance de travailleur handicapé.

Par ailleurs, la direction des Ressources Humaines a mené une grande enquête sur les leviers de motivations de ses collaborateurs (projet LET MOTIV). Ainsi, ce sont 500 salariés qui ont été interviewés, représentant toutes les régions, tous les métiers, toutes les catégories de personnel. À la suite de cette enquête, dix sujets ont été étudiés et des préconisations concrètes mises en œuvre, tel que le Brief de prise de poste, le vis ma vie et de nombreuses fiches RH ont été présentées et mises à disposition des managers et des collaborateurs. Elles sont accessibles à tous sur le site Intranet de l'entreprise.

Le Groupe Schenker France mène également des enquêtes de satisfaction auprès des salariés :

- Tous les 2 ans une grande enquête interne « Employee Survey » auprès de tous les salariés afin de mesurer leur niveau de satisfaction ;
- Des enquêtes Pulse ont lieu ponctuellement auprès d'un public ciblé ;
- Chaque année, Schenker France réalise une enquête de satisfaction auprès des nouveaux collaborateurs sur leur processus d'intégration.

Dans le cadre de sa politique QVCT, Schenker France a déployé des services d'assistance pour l'ensemble des collaborateurs :

- Un service d'aide psychologique WPO (Workplace Options) ;
- Un service d'assistance sociale RESSIF ;
- Un service de téléconsultation médicale MEDAVIZ ;
- Une application de méditation MIND.

Depuis 2020, Schenker France a déployé le test salivaire de dépistage de stupéfiants. A cette occasion, l'entreprise a mis en œuvre une campagne de communication auprès de ses salariés afin de les sensibiliser sur les risques liés à la consommation de stupéfiants.

2.2.1.4. *Dialogue social et accords collectifs*

Chez Schenker France, le dialogue social est important. L'entreprise a ainsi choisi d'impliquer énormément ses interlocuteurs, que ce soit en donnant de l'information ou en les consultant, au sein de concertations ou de négociations. La notion de dialogue social présuppose que les parties en présence aient une culture du compromis. Schenker France favorise le dialogue social et de nombreuses négociations sont menées en particulier sur tous les sujets relatifs aux droits humains et libertés fondamentales pour en assurer le plus grand respect et permettant de mettre en œuvre à cet égard des accords innovants tels que l'accord GEPP, l'accord sur l'égalité Femmes/Hommes, des accords sur le développement de métiers, l'accord sur le Handicap et la gestion des inaptitudes, l'accord sur le don de jours ainsi que l'accord sur la Qualité de vie au travail et les risques psychosociaux, l'accord sur le télétravail, l'accord relatif à la mobilité durable ou encore l'accord sur la mise en place d'un PERE-COL (Plan d'Épargne Retraite Entreprise Collectif).

En 2023, un accord a été négocié et signé pour la mise en place des nouvelles instances représentatives du personnel : les CSE (comité social et économique) et des élections se sont tenus en novembre et décembre de cette même année. Cet accord a permis la mise en place, au niveau local et au plus près des salariés, de Comités de Représentants de Proximité - Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CRP-SSCT) et de Comités Sociaux et Economiques (CSE) dans chaque région.

Les règles internes au sein de Schenker France sont en évolution constante pour tenir compte des nouvelles réglementations, des nouvelles obligations régulièrement imposées aux entreprises, des nouveaux risques détectés, identifiés et traités mais également de l'évolution des attentes des collaborateurs et de la posture managériale.

2.2.1.5. *Communication interne*

Schenker France développe les relations transversales entre collaborateurs de l'entreprise et propose plusieurs outils permettant de faire circuler l'information à tous les échelons de son organisation. Toutes les règles internes sont accessibles à tout moment sur le réseau intranet. Par ailleurs, Schenker France entend permettre une mise à jour constante des informations de ses collaborateurs et favoriser les échanges et communications entre eux.

Ainsi, l'entreprise développe plusieurs moyens de communication dans cette perspective :

- Intranet ONE ;
- Réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter, Instagram) ;
- Panneaux d'affichage ;
- Courriels ;
- Brief d'équipe ;
- Organisation régulière de réunions internes ;
- Mise à disposition du « *Schenker Mag* », magazine destiné aux clients et collaborateurs ;
- Newsletter ;
- Flyers ;
- Chaîne TV accessible en agences ;
- Conventions ;

- Visio-Conférences ;
- Blog d'informations ;
- E-learning (Formation à distance) ;
- Outil informatique de communication et de visioconférence : Teams ;
- Webinar.

2.2.2. Pour les parties prenantes externes

Schenker France attend de ses partenaires commerciaux qu'ils mettent en œuvre et respectent les principes énoncés dans le « Code de Conduite DB pour les Partenaires Commerciaux », dans tous les domaines d'activité et partout dans le monde. Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable, le Groupe DB a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact) dont il applique les dix principes et nous incitons nos partenaires d'affaires à respecter ces principes.

Nous considérons la démarche durable et responsable comme un principe essentiel de la coopération avec nos partenaires commerciaux. C'est la raison pour laquelle nous exigeons :

- Qu'ils exercent leurs activités commerciales avec intégrité, en d'autres termes : qu'ils respectent le droit applicable, notamment en matière de protection des droits de l'homme - ce qui inclut les normes fondamentales du travail définies par l'Organisation internationale du travail (OIT) -, de lutte contre la corruption, de protection de l'environnement ;
- Qu'ils s'engagent à ce que leurs propres partenaires commerciaux respectent les principes énoncés dans le présent « Code de Conduite DB pour les partenaires commerciaux » et les promeuvent en conséquence ;
- Qu'ils agissent de manière honnête, responsable et loyale.

A cette fin, Schenker France demande à ses sous-traitants et fournisseurs de signer son « Code de Conduite DB pour les Partenaires Commerciaux » et de s'engager à respecter et faire respecter par leurs propres sous-traitants et fournisseurs ces règles fondamentales en matière sociétale, sociale et environnementale comme en matière de protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Pour répondre aux attentes des lois de protection et de prévention de toute atteinte grave aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé, à la sécurité et à l'environnement (par exemple en Allemagne : Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz, en France : la Loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, au Pays Bas : Child Labour Due Diligence Law, en Angleterre : Modern Slavery Act), le Groupe a mis à jour ses politiques et les a communiquées à l'ensemble de nos sous-traitants en plus de notre Code de Conduite pour Partenaires Commerciaux que nos fournisseurs s'engagent à respecter. De même, une nouvelle clause reprenant ces évolutions réglementaires est incluse dans les tous les contrats fournisseurs et sous-traitants.

Dans le cadre de ses obligations de commissionnaire de transport, Schenker France collecte les documents obligatoires exigibles selon les réglementations en vigueur auprès de ses sous-traitants transporteurs routiers sur une plateforme collaborative digitale, nommée Drive4Schenker. Les documents fournis et téléchargés sur la plateforme font l'objet d'un contrôle par Schenker, par des équipes dédiées basées en France et en Pologne ; permettant de confirmer le statut de partenaires et

autorisant ainsi la mise en place des opérations de transport. Les prestations effectuées font également l'objet d'évaluation du niveau des prestations. Dans le cadre de l'amélioration continue de nos processus, les travaux se poursuivent pour l'évaluation et le suivi des mesures concernant les sous-traitants sur l'ensemble des risques visés par la loi vigilance.

Chaque sous-traitant, fournisseur et prestataire doit satisfaire les attentes de Schenker France notamment sur ces points et Schenker France s'en assure en premier lieu au moyen d'un questionnaire comprenant notamment des questions précises relatives aux droits humains et libertés fondamentales.

Schenker France procédera en second lieu à un audit de ses sous-traitants, fournisseurs et prestataires les plus importants en fonction du niveau de risque identifié. Ces audits sont enrichis pour couvrir de façon plus précise les risques d'atteinte aux droits humains et libertés fondamentales, ainsi qu'aux mesures de lutte contre la corruption et RGPD.

De plus, Schenker France impose à ses contractants présentant les risques les plus élevés d'atteinte notamment aux droits humains et libertés fondamentales, de former leurs membres notamment sur ces principes essentiels ou assure par lui-même des formations qui abordent ces thèmes essentiels. Schenker France s'engage pour sa part à l'égard de ses contractants à respecter ses propres règles de conduite énoncées ci-dessus.

Les projets d'automatisation du processus de management des sous-traitants prévoient de renforcer les exigences de Schenker France à l'égard de ses sous-traitants notamment sur ces problématiques de droits humains et libertés fondamentales qui seront considérés comme des critères de sélection.

Dans le cadre de la mise en œuvre des lois de protection et de prévention de toute atteinte grave aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé, à la sécurité et à l'environnement (par exemple en Allemagne : Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz, en France: la Loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, au Pays Bas : Child Labour Due Diligence Law, en Angleterre : Modern Slavery Act), le Groupe a déployé un questionnaire spécifique qui permettra de cartographier les risques de nos partenaires et d'identifier leur niveau de risque. Ces informations participeront aux critères de sélection de nos partenaires et à la mise en œuvre d'actions de prévention adéquates.

2.3. SANTE ET SECURITE

La santé et la sécurité des collaborateurs, des parties prenantes et des clients figurent parmi les priorités absolues de Schenker France.

2.3.1. Règles du Groupe

Le Groupe DB a mis en place des règles strictes en matière de santé et de sécurité par des référentiels accessibles et s'appliquant à tous les collaborateurs du Groupe partout dans le monde, même occasionnels ou temporaires :

- SOP GE07 pour la santé et la sécurité ;
- SOP OG04 pour les marchandises dangereuses.

2.3.2. Engagement de la Direction et Objectifs

Schenker France a également inscrit dans sa politique santé / sécurité au travail, ses priorités et fixé notamment les objectifs suivants :

- « Objectif zéro » : Adhérer à une philosophie zéro incident en vertu de laquelle tous les accidents, incidents, blessures et maladies liés au travail sont considérés comme évitables.
- Travailler de manière proactive avec nos clients, nos fournisseurs et tout autre tiers pour atteindre les objectifs de cette politique.
- Inclure de l'information sur la politique de l'entreprise dans la formation de sensibilisation à la santé et à la sécurité offerte à tous les employés. La sensibilisation à la santé et à la sécurité et l'information sur la politique de l'entreprise doivent être incluses dans la formation initiale de tous les nouveaux employés.
- Respecter les normes de santé et de sécurité en élaborant, en documentant et en mettant en œuvre efficacement des programmes et des procédures dans le cadre d'une approche axée sur les pratiques exemplaires et l'amélioration continue.
- Créer une culture d'entreprise où les employés se sentent à l'aise pour parler, demander de l'aide et du soutien, et où le bien-être est reconnu et intégré dans les pratiques de travail de DB Schenker.

Cette politique rigoureuse s'attache à mettre en place de nombreuses mesures préventives pour protéger tous les Hommes. Ces mesures tendent :

- À éviter les accidents, les dangers, les chutes via les précautions ci-dessous :
 - Porter un équipement de protection individuelle fourni par l'entreprise ;
 - Assurer un bon état d'entretien permanent en particulier de toute zone à risque ;
 - Se protéger contre les chutes (harnais adapté, etc.) ;
 - Informer toutes les personnes sur le site des plans d'évacuation, de toutes dispositions et de tout équipement in situ ;
 - Informer toutes les personnes sur le site sur toutes les règles de sécurité à observer ;
 - Respecter toutes les consignes notamment pour les marchandises dangereuses ;
 - Etc.
- À encadrer les conditions d'utilisation de tout engin et véhicule :
 - Respecter les consignes de conduite des engins ;
 - Respecter le protocole de sécurité et les consignes locales ;
 - Sécuriser les chargements ;
 - Etc.
- À investir de manière importante dans les formations sécurité, dispensée pour partie par une équipe de formateurs internes.
Afin de sensibiliser encore plus ses collaborateurs à la sécurité et la prévention des risques, Schenker France diffuse régulièrement des communications sécurité auprès des salariés par le biais de Flashs Sécurité et Accidents du travail. Enfin, Schenker France a déployé un programme d'excellence opérationnelle (Xsite), qui permet de renforcer la culture sécurité au plus près des équipes de terrain.
- Mise à jour du Plan de Continuité d'Activité (PCA) « Sanitaire » accessible à l'ensemble des équipes dans l'intranet ONE. Ce document définit la mise en œuvre de la gestion des risques pour les activités de Schenker France/Maghreb dans le cas

d’une crise sanitaire liée aux épidémies telles que le H5N1 en 1997, SRAS en 2002, H1N1 en 2009, Ebola en 2013-2015, COVID-19, etc., qui ont un impact sur l’activité de nos entreprises et nos parties prenantes. L’objectif de ce document est de lister les actions et bonnes pratiques à mettre en place pour préserver l’intégrité de nos collaborateurs et assurer la continuité des activités. Dans ce type de contexte, nous développons aussi un état d’esprit pour que l’ensemble des équipes puissent faire preuve d’agilité et de résilience. Ce plan a été développé par le Cluster France/Maghreb en ligne avec le processus de gestion des risques de Schenker AG. L’ensemble des collectes de données personnelles dans le cadre de la gestion de crise répond aux règles RGPD ;



Ces objectifs s’imposent tant aux collaborateurs qu’à toutes les parties prenantes de Schenker France (version PRAV11 diffusée le 14/02/2022).

2.3.3. Engagement des parties prenantes

Les mesures prises passent avant tout par l’engagement de chaque partie prenante interne et externe à respecter ces objectifs et consignes.

Des formations sont régulièrement délivrées à tous les collaborateurs de Schenker France et en particulier au personnel de quai et conducteurs, plus exposés aux risques de sécurité.

Pour nos louageurs et sous-traitants, les protocoles de sécurité et plans de prévention sont actés et validés par les parties prenantes. En cas d’évolution réglementaire ou d’environnement de travail, ces derniers sont remis à jours.

7 Livret métier



Source : Schenker France

Ces formations s'inscrivent également dans le parcours de chaque collaborateur auquel est remis un livret de formation ainsi que des fiches pratiques.

Le secteur du transport et de la logistique est reconnu comme propice à un accidentalité important et peut présenter une gravité plus élevée que la moyenne. Les accidents sont majoritairement liés aux manutentions manuelles et mécaniques, aux déplacements des personnes sur nos sites ou sur les routes, aux chutes de plain-pied ou de hauteur. Les opérations à quai sont aussi celles qui exposent le plus aux risques.

Ce secteur requiert une plus grande coordination des actions entre les parties prenantes et une coordination des actions de prévention. Nous avons à cet effet des :

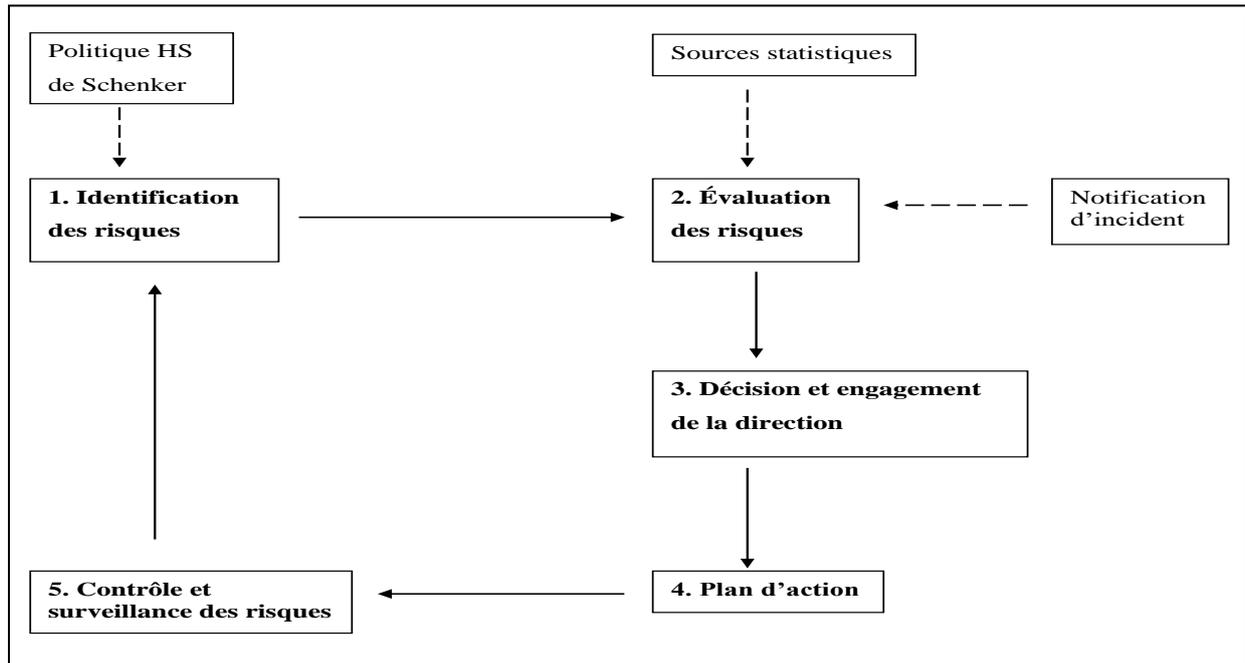
- Fiche accueil sécurité pour le nouveau personnel ;
- Plan de prévention ;
- Protocole de sécurité ;
- Evaluation des risques via le DUERP PAPRIACT, etc.

Les charges à soulever sont « susceptibles » de générer des troubles musculo-squelettiques (TMS) ; l'organisation de chaque opération requiert une activité mentale qui peut contribuer à provoquer des risques d'atteintes à la santé et notamment des risques psychosociaux.

Ces risques sont évalués pour chaque site et sont reportés dans le Document Unique et un plan d'actions sur les mesures correctives adaptées est soumis à la Direction pour validation et mise en œuvre afin d'atténuer et prévenir les risques.

Le schéma ci-dessous décrit l'approche et le cadre de conduite de ce processus :

8 Evaluation et gestion des risques



Source : Schenker France

L'évaluation des risques conduit à l'identification des dangers sur le lieu de travail. Ces derniers peuvent être identifiés de différentes manières :

- **Document Unique** : ce document permet de recenser les situations dangereuses HSS du site par type de risque, puis de les évaluer et enfin mettre en place des actions préventives (en travaillant sur les risques les plus élevés en priorité). Aussi, le support unique mis à disposition de chaque agence évolue régulièrement pour s'adapter à l'ensemble de nos activités, tout en étant toujours plus simple et efficace. Enfin, le Document Unique a été amendé avec les enjeux du Covid-19 et l'intégration du volet PAPRIACT⁴ avec un déploiement pour toutes les agences ;
- **Analyse environnementale** : ce document permet d'identifier nos AES afin de les évaluer et de mettre en place des actions préventives ;
- **Fiche de contrôle Sécurité / Environnement** : ce document permet de faire un état des lieux des locaux et du site afin d'identifier de possibles situations dangereuses HSSE et de les corriger en mettant en place des actions correctives.

⁴ Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail

2.3.4. Démarches RPS / QVCT (Risques psychosociaux / Qualité de vie et Conditions de travail)

Schenker France a entrepris depuis 2017 une démarche RPS / QVCT. Dans ce cadre, un diagnostic a été réalisé, sur 17 sites pilotes, avec toutes les parties prenantes internes sur les risques psychosociaux et la qualité de vie au travail.

Ce diagnostic achevé fin 2018, a révélé que le risque majeur encouru par les collaborateurs réside dans la charge de travail inhérente aux métiers du transport et de la logistique sans qu'il y ait d'atteintes graves aux droits et libertés des collaborateurs. Le comité de pilotage a émis des recommandations sur 4 axes de travail majeurs :

- Organisation du travail ;
- Soutien et prévention ;
- Reconnaissance ;
- Montée en compétences.

Schenker France a engagé des négociations syndicales et conclu un accord d'entreprise sur ces sujets en décembre 2019. Cet accord a notamment permis la mise en place :

- D'un service d'assistance sociale pour l'ensemble des salariés. Ce service est venu compléter le service d'aide psychologique déjà en place depuis de nombreuses années au sein de l'entreprise ;
- D'un comité de pilotage QVCT auquel participent des représentants élus du personnel et des salariés ;
- De référents QVCT dans chaque agence, formés pour leur mission ;
- De focus groupes (groupes d'échanges entre salariés sur le travail et son organisation) co-animés par les référents QVCT et les Responsables Ressources Humaines permettant aux salariés de s'exprimer et de proposer des pistes d'amélioration dans l'organisation quotidienne de leur travail ;
- D'une formation des managers à la prévention des risques psychosociaux ;
- De référents sur les Violences Sexuelles et Sexistes au Travail (VSST), formés spécifiquement pour leur mission ;
- De médiatrices internes ;
- D'une application de méditation ;
- D'actions de communication interne pour informer sur les dispositifs de l'accord ;
- Du télétravail et de guides télétravail pour les collaborateurs et pour les managers ;
- D'un service de télé médecine ;
- De diagnostics d'établissement réalisés par un prestataire externe spécialisé, à raison de 4 diagnostics d'établissement par an. En complément, un nouveau diagnostic transverse portant sur 10 établissements a été réalisé entre septembre et décembre 2023 ;
- Des entretiens de retour après une absence ;
- De l'animation de la semaine de la QVCT dans tous les établissements.

2.3.5. Assurances

Schenker France accompagne ses salariés dans leur vie personnelle en leur proposant des services de mutuelle et prévoyance supérieurs aux minima imposés par la loi afin de leur assurer une protection sociale efficace et renforcée.

2.4. POLITIQUE SURETE

La politique sûreté de notre groupe repose sur un système global de management de tout son réseau avec trois objectifs :

1. Sécuriser le fret de nos clients ;
2. Se conformer aux exigences légales et réglementaires en matière de sûreté ;
3. Garantir la sécurité de notre personnel, des données et des biens.

Pour atteindre ces objectifs le système de management de la sûreté (SOP GE 09) établit une structure commune basée sur :

- La sensibilisation de tout le personnel ;
- Des procédures basées sur les « bonnes pratiques » pour préserver l'intégrité du fret ;
- La sécurisation physique des entrepôts et des moyens de transport.

Dans ce cadre Schenker France a développé une politique sûreté qui repose sur trois piliers :

1. L'anticipation et la maîtrise des risques ;
2. Le développement d'une culture de sûreté ;
3. La réponse aux exigences de nos clients.

2.5. ENVIRONNEMENT

Nos enjeux environnementaux sont guidés par la transformation verte de la Deutsche Bahn.



La protection de l'environnement fait partie intégrante de la stratégie de développement durable « on the way » du Groupe Schenker. Schenker France progresse écologiquement dans son secteur d'activités.

Dans cet objectif, Schenker France s'est engagé de longue date dans une démarche d'excellence en vue de devenir exemplaire en matière d'environnement. Plus particulièrement, Schenker France œuvre pour être considéré comme la référence en termes d'efficacité énergétique et carbone et se fixe pour objectifs d'être :

- Leader du conseil environnemental ;
- Référence en matière de réduction des émissions de CO₂e et particules ;
- Chef de file de la logistique écologique.

De nombreuses mesures, actions et engagements sont pris par Schenker France pour remplir ces objectifs.

2.5.1. Les Engagements Volontaires de Schenker France

Schenker France s'est lancé dans un grand nombre d'initiatives au travers d'Engagements Volontaires, dont certains sont pris au niveau du Groupe DB pour l'ensemble de ses filiales et entités.

2.5.1.1. Engagements Volontaires Groupe



GLOBAL COMPACT

Le Groupe DB est Signataire du Pacte mondial des Nations Unies depuis le 15 avril 2009.

Dans ce cadre, les Objectifs Développement Durable (ODD) prioritaires sont les ODD 9, 13 (voir page 38).



ISO 14001

Depuis plus de 20 ans (1998), le Groupe DB a mis en place un système de management environnemental via la certification ISO 14001. Nous avons d'ailleurs été le 1er transporteur à avoir obtenu une certification ISO 14001 en France.

La mise en place de cette norme ISO au sein des agences Schenker permet de mettre en place un Système de Management Environnemental (SME) homogène avec un fonctionnement et d'un système documentaire unique. Elle permet aussi de formaliser, mesurer et auditer l'ensemble des processus, procédures et les actions mises en place.

A ce jour, nous avons certifié 102 sites en France et au Maroc ce qui représente 81% des 125 sites de Schenker France et 99% des sites éligibles.

2.5.1.2. Initiatives sectorielles du Groupe

Le Groupe DB est très impliqué dans son secteur d'activités professionnel et participe de ce fait à de nombreux travaux d'amélioration en sa qualité de membre d'instances professionnelles.

ECO TRANSIT

Le Groupe DB est membre fondateur du Groupe EcoTransit créé en 1998 par cinq entreprises ferroviaires européennes.

Le Groupe DB s'est associé à l'Institut de Recherche en Énergie et en Environnemental (Ifeu) Heidelberg, et à la société de Consultants en Management Ferroviaire GmbH (RMCon), pour créer et développer l'outil internet EcoTransit qui permet d'évaluer l'impact environnemental du transport de marchandises en quantifiant les émissions liées à leur transport. Les résultats permettent aux entreprises de sélectionner les itinéraires et les modes de transport qui présentent l'impact environnemental le plus faible et de mettre en place une stratégie énergétique durable.



La méthodologie de calcul d'EcoTransit est accrédité par le GLEC (Smart Freight Center) pour sa conformité à la norme EN 16258. L'outil intègre, progressivement, la nouvelle norme ISO 14083.

CLEAN CARGO



Le Groupe DB s'appuie sur la méthodologie de Clean Cargo Working Group (CCWG), en matière de réduction des émissions de CO2. Cet organisme regroupe plus de 85 % des acteurs mondiaux de la chaîne d'approvisionnement maritime pour la réduction des impacts environnementaux.

Cette initiative internationale, dédiée à la réduction des impacts environnementaux des transports maritimes, a mis en place un outil et une méthodologie de calcul d'émission de dioxyde de carbone permettant aux entreprises de transport maritime d'adapter leur politique et décision et d'adopter une stratégie énergétique et environnementale.



GLEC

Le Groupe Schenker est également signataire du **Global Logistics Emissions Council (GLEC)-Smart Freight Centre (SFC)** qui **regroupe les compagnies et associations du secteur de la logistique dans l'objectif d'harmoniser les méthodes de calcul des émissions.**

2.5.1.3. Engagements volontaires Schenker France

Schenker France est primo engagé volontaire dans les dispositifs suivants :

- Le référentiel RSE Logistique ;
- Le programme EVE avec l'engagement dans la charte Objectif CO2.

REFERENTIEL RSE LOGISTIQUE

9 Référentiel RSE Logistique



Source : DGITM

Schenker France participe, en qualité de primo utilisateur, aux travaux depuis leur début du « Référentiel de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) en logistique » piloté par la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la mer (DGITM) au sein du ministère des transports et mené avec les acteurs professionnels, les collectivités publiques et certaines ONG.

Ce référentiel, publié le 25 septembre 2018, est un guide d'engagement volontaire, totalement aligné sur la norme ISO 26000.

Impliqué dans tout le processus d'élaboration de ce Référentiel depuis son origine et ce, durant plus de 3 ans et en sa qualité de « primo-utilisateur », Schenker France a intégré ces travaux et documents dans ses normes et référentiels internes dont ils constituent partie intégrante pour l'ensemble de ses activités, filiales, entités et agences.

Depuis 2020, Schenker France fait partie du Comité d’Orientation du Référentiel étendu (COR étendu) qui est un comité de suivi du référentiel, intégrant les entreprises primo-utilisatrices, qui a pour but la définition collégiale des travaux à mener et de faire vivre le référentiel. Schenker France a ainsi mis en œuvre toutes les mesures adaptées dont les principales sont exposées dans ce plan de vigilance- dans les 7 champs d’action couverts par ce référentiel :



Ces 7 champs d’actions couvrent les 7 grands principes définis par la norme ISO 26000 :

1. Respect de la loi : satisfaire à toutes les obligations légales ;
2. Redevabilité : répondre de ses impacts sur la société, l’économie et l’environnement ;
3. Transparence : assurer la transparence de ses décisions et de ses activités lorsque celles-ci ont une incidence sur la société et l’environnement ;
4. Comportement éthique : s’approprier les valeurs de l’honnêteté, de l’équité et de l’intégrité (loyauté des pratiques) ;
5. Reconnaissance des intérêts des parties prenantes : reconnaître et prendre en considération les intérêts de ses parties prenantes ;
6. Prise en compte des normes internationales de comportement : tout en respectant le principe de légalité ;
7. Respect des droits de l’Homme : reconnaître leur importance et leur universalité.

10 Objectifs de Développement Durable (ODD)



Source : Agenda 2030 des Nations Unies (2015)

PROGRAMME EVE



Le Programme EVE (Engagement Volontaire pour l'Environnement) a été lancé en mars 2018 et est opérationnel depuis septembre 2019. Il s'agit d'un programme d'accompagnement des entreprises de transport et logistique pour la réduction de l'impact sur l'environnement de leurs activités. Celui-ci s'inscrit dans la Stratégie Nationale Bas Carbone qui vise la neutralité carbone à l'horizon 2050, ce qui impose aux acteurs du transport de réduire de 70% par rapport à 2013 leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Il est porté par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) ainsi que les Organisations Professionnelles (AUTF, CGI, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et bénéficie du soutien du ministère de la Transition écologique et solidaire ainsi que du ministère chargé des Transports. Le programme est financé par TOTAL Marketing France dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Le programme EVE est constitué de 3 dispositifs couvrant la totalité de la chaîne de transport :

- **Objectif CO2** : concerne les transporteurs routiers de marchandises et/ou voyageurs (lancé en 2008) ;
- **Fret 21** : concerne les chargeurs (lancé en 2015) ;
- **EVCCom** : concerne les commissionnaires de transport (lancé en 2019).

En tant que membre de l'Union TLF (Union des Entreprises Transport et Logistique de France) ainsi que signataire de la charte **Objectif CO2**, Schenker France est membre et acteur de la Convention de mise en œuvre du Programme EVE signée le 10 octobre 2018. Cette convention vise une réduction des émissions du transport et prévoit à cet effet un Programme d'accompagnement sur mesure par catégories d'acteurs du transport, du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE).

Le programme EVE porte essentiellement les missions suivantes :

- L'animation des 3 dispositifs d'engagements volontaires ;
- La sensibilisation, la formation et l'accompagnement des acteurs professionnels aux méthodes et outils ;
- L'apport aux acteurs d'une solution technique pour le management des données environnementales (essentiellement énergie et GES), adaptée à leurs besoins ;
- La sensibilisation et la formation à l'utilisation de la plateforme d'échanges de données environnementales (PFE-DET) ;
- Le développement d'outils communs et transversaux.

CHARTRE OBJECTIF CO2

Schenker France est signataire de la « Charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO2 du transport routier de marchandises » plus communément appelée « Charte Objectif CO2 » élaborée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire ainsi que l'ADEME.

Schenker France est engagé pour la 3ème fois dans le dispositif Objectif CO2 (période 2023 à 2025) auprès de l'ADEME et du ministère de la transition écologique et solidaire dans le but de poursuivre la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et polluants atmosphériques. Il s'agit d'une démarche volontaire qui s'inscrit dans la lutte contre le réchauffement climatique.

La Charte met à la disposition des transporteurs des outils pour évaluer leurs émissions de GES et définir un plan d'actions de réduction. Ce dispositif d'engagements volontaires des entreprises du transport routier vise notamment à :

- Améliorer la performance environnementale du secteur des transports routiers : A travers la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques, Objectif CO2 contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'amélioration de la qualité de l'air. Certaines actions du programme contribuent également à la réduction des encombrements du trafic routier et des nuisances sonores ;
- Sensibiliser aux enjeux environnementaux l'ensemble de la chaîne logistique et du transport en leur permettant de les appréhender à l'échelle globale ;
- Donner une méthodologie aux entreprises du secteur afin qu'elles puissent mettre en œuvre une démarche environnementale efficace ;
- Donner une image positive du secteur des transports routiers, en créant par le programme une dynamique qui incite l'ensemble du secteur du transport routier à s'engager dans une démarche environnementale.

Ce dispositif permet :

- D'évaluer la situation de référence en matière de consommation d'énergie et d'émissions de GES au moyen d'un diagnostic complet ;
- D'identifier et mettre en œuvre un plan d'actions personnalisé ;
- De se fixer un objectif global de réduction des émissions de GES sur une durée de trois ans ;
- De se donner les moyens de suivre la mise en œuvre du plan d'actions et d'atteindre les objectifs.

Schenker France était déjà engagé dans la charte Objectif CO2 durant la période 2017 à 2019 puis 2020 à 2022.

ACCORD CADRE GESTION DES DECHETS

Schenker France a signé, en mai 2017, un accord Cadre pour la prestation de collecte et traitement des Déchets Non Dangereux avec PAPREC et VEOLIA. En 2021, ce dernier a été complété par SUEZ.

Cet accord cadre a été conclu dans le cadre du projet DB2020+ (évoqué ci-dessous) par lequel Schenker France se fixe en matière de déchets, un objectif de 80% de recyclage matière d’ici 2023. Il est attendu de cet accord, l’amélioration du reporting et de la traçabilité des déchets produits, la rationalisation et amélioration du niveau de tri grâce un accompagnement et des moyens renforcés.

2.5.2. Les objectifs du groupe Schenker France

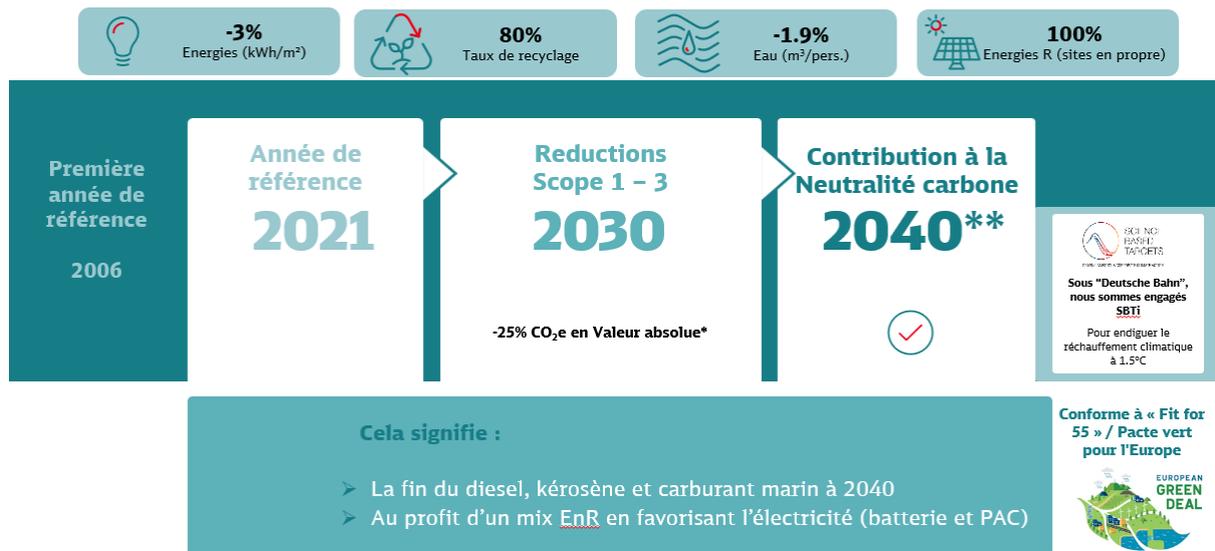
Outre ces Engagements Volontaires et initiatives sectorielles, le groupe Schenker France s’est fixé de longue date des objectifs environnementaux ambitieux et précis dont le suivi est assuré pour mesurer régulièrement la progression des résultats obtenus dans l’ensemble des filiales afin d’atteindre les objectifs fixés (v° partie 5- suivi et efficacité des mesures).

La stratégie écoresponsable du groupe Schenker France s’engage à contribuer à la neutralité carbone à l’horizon 2040 :

A plus court terme, des objectifs ambitieux sont définis pour l’ensemble de ses activités et sur l’ensemble de ses sites :

- Réduire les rejets de CO2e (Scope 1 à 3) : - 25 % à l’horizon 2021-2030 (dont - 50 % sur l’activité route et 100 % de consommation d’électricité verte des bâtiments) ;
- Réduire la consommation d’énergie annuelle : -3% (kWh/an) ;
- Réduire la consommation d’eau annuelle : -1.9% /an (m3/personne) ;
- Augmenter le taux de recyclage à 80 % (depuis 2022).

11 Objectifs environnementaux Schenker



*Baseline 2021, Scope 3 -25% and Scope 1&2 -42% by 2030 | Scope 3 reduction roadmap includes usage of biofuels under book & claim system which is under review by Greenhouse Gas Protocol and SBTi, our reduction roadmap may be subject to change, pending formal outcome.
 **Using a maximum of 10% permanent carbon removal/offsets (Net Carbon Zero)

Source : Schenker

Le système de management de l’environnement s’appuie sur l’amélioration continue des processus afin de minimiser et maîtriser les impacts du groupe Schenker France.

2.5.3. Les actions et mesures prises par Schenker France

2.5.3.1. Projets écologiques pour l'ensemble des réseaux

Outre ces engagements et initiatives, Schenker France met en place et promeut depuis de nombreuses années des projets écologiques pour l'ensemble de ses réseaux afin de réduire ses externalités négatives.



Green Road

Dans le cadre de son engagement dans la charte Objectif CO2, Schenker France s'est engagé sur 4 axes :

1. Organiser son plan de transport en favorisant l'électromobilité (véhicules électriques batteries) et la mobilité en mode doux (vélo-cargo à assistance électrique) ;
2. Poursuivre l'optimisation de ses tournées de collecte / distribution ;
3. Maintenir et renforcer son système de management à l'écoconduite ;
4. Intégrer sur 100% de ses tracteurs routiers le système de régulateur de vitesse prédictif.

Fin 2023,

→ Parc de camions composé à **100 %** de véhicules de classe **Euro 6 (94.8%)**, ainsi que de véhicules à énergies alternatives (**5.2%**) ;

12 Flotte porteurs et tracteurs aux normes Euro

TYPE	Diesel		HVO	Hybride	BioGNC	Électrique
	EURO 5	EURO 6	EURO 6			
VUL	-	21	1	-	2	4
Porteurs	-	710	9	1	6	32
Tracteurs	-	340	3	-	-	-
TOTAL	-	1 071	13	1	8	36
%	- %	94,8 %	1,2 %	0,1 %	0,7 %	3,2 %

Source : Schenker France

- Schenker France dédie lors de la FCO (Formation Continue Obligatoire) 4h30 à l'écoconduite.
- Schenker France met en place une formation personnalisée en cas de dérives constatées de la consommation de carburant ;
- Au sein du réseau paneuropéen, les transports sont regroupés et le facteur de charge est optimisé ;
- Grâce aux outils de GPS et aux logiciels embarqués dans les véhicules « ELIOT » et CADIS », Schenker France optimise les trajets afin de réduire les GES ;
- Schenker France renouvelle régulièrement son parc de véhicules (5 ans pour les porteurs et 3 ans pour les tracteurs routiers) afin de bénéficier des dernières technologies afin de réduire la consommation de carburants et les émissions de CO2e.



Schenker France a décidé de combiner fret aérien et fret maritime dans le cadre de son programme Schenker France *skybridge*, ce qui permet de réduire considérablement l'impact environnemental de ses opérations de transport aérien en développant des solutions de transport aérien décarbonées. Voici quelques exemples :

- Utilisation de biocarburants : DB Schenker source des biocarburants durables (SAF) pour le transport des expéditions de ses clients. Ces carburants réduisent les émissions de CO₂e de 80 % par rapport aux carburants traditionnels ;
- Optimisation des itinéraires : les compagnies aériennes qu'utilise DB Schenker planifient les vols afin d'optimiser les itinéraires et ainsi réduire la consommation de carburant des avions ;
- Utilisation d'avions plus efficaces : DB Schenker source des avions plus modernes et plus efficaces en termes de consommation de carburant, tels que le Boeing 787 et l'Airbus A350, pour réduire les émissions de CO₂ ;
- Les pilotes embarquent moins de carburant pour les vols à courte distance pour alléger l'avion et réduire ainsi les émissions, dans le respect des réglementations et normes strictes de sécurité ;
- Compensation carbone : DB Schenker peut proposer à ses clients la possibilité de compenser les émissions de CO₂ de leurs envois par le biais de projets de compensation carbone ;
- DB Schenker s'efforce d'obtenir des certifications environnementales pour ses opérations de transport aérien, telles que la certification ISO 14001 pour la gestion environnementale et la certification IATA CEIV pour le transport de marchandises périssables.

Ces initiatives sont un exemple de l'engagement de DB Schenker à réduire l'impact environnemental de ses opérations de transport aérien et à contribuer à la transition vers un avenir plus durable.

Le Groupe DB sélectionne des « preferred carrier » ; les filiales doivent opérer majoritairement avec ces dernières. Cette relation étroite avec ses transporteurs privilégiés permet de mener ensemble l'atteinte des objectifs de réduction d'émissions de CO₂. Schenker France mesure, évalue et classe ses partenaires aériens annuellement selon 3 critères :

- Performance environnementale ;
- Performance durable ;
- Protection du climat.



Schenker France poursuit son accompagnement avec sa propre solution de conteneurs propres "Low Sulphur Program" qui va au-delà de la réglementation en étant capable de réduire à 0% les émissions de soufre sur toutes les routes maritimes empruntées. De plus, Schenker France a préparé la mise en application de la directive européenne ETS (Emissions Trading System) pour le secteur maritime à compter du 1er janvier 2024, qui répercute financièrement une partie des émissions de CO2e du transport maritime dans l'espace navigable européen.

Pour rappel, la réglementation « Low Sulphur » de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, oblige l'ensemble des compagnies maritimes à réduire leurs émissions de soufre de 85% et à privilégier l'utilisation d'un fioul à 0,5%, des filtres de cheminées « scrubbers » ou des énergies alternatives (GNL). Néanmoins, les Zones de Contrôle des Emissions (ECA) sont déjà limitées à 0,1 %. L'objectif de cette nouvelle réglementation vise à réduire l'impact environnemental de l'industrie maritime et à améliorer la qualité de l'air ainsi que la réduction des risques d'acidification des océans.

Utilisation de biocarburants :

- Utilisation de biocarburants à base d'huile de cuisson recyclée pour alimenter certains de ses navires. Cette solution permet de réduire les émissions de CO2 de 90 % par rapport aux carburants traditionnels. Ces biocarburants sont proposés à nos clients avec un système de garantie d'origine certifié ;
- Amélioration de l'efficacité énergétique : DB Schenker travaille à l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses navires grâce à l'utilisation de technologies telles que des propulseurs à vitesse variable, des hélices plus efficaces et des systèmes de récupération d'énergie ;
- Réduction des émissions de soufre : Comme cité précédemment, DB Schenker utilise des carburants à faible teneur en soufre pour réduire les émissions de ce gaz nocif ;
- Utilisation de conteneurs réfrigérés à faible émission de CO2 : DB Schenker utilise des conteneurs réfrigérés à faible émission de CO2 pour le transport de produits frais et périssables.
- Ces conteneurs utilisent des technologies de refroidissement à faible consommation d'énergie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.



Green Rail/Barge

Schenker France favorise le transport combiné rail-route car le transport de semi-remorques ou de caisses mobiles en combiné rail-route permet de réduire de manière significative les impacts environnementaux ainsi que la saturation des grands axes du réseau routier.

LE CORRIDOR FRANCE-CHINE

Schenker France propose des terminaux ferroviaires pour relier l'Europe à la Chine via un service ferroviaire optimal. Les nombreux départs hebdomadaires garantissent un transport fiable, rapide, régulier et plus écologique entre la France, l'Europe et les principales zones économiques chinoises.

LA BARGE

Schenker France propose d'utiliser le transport fluvial comme alternative au transport routier car ce mode de transport intermédiaire dispose d'une grande capacité de chargement et permet de contourner les points de saturation, tout en présentant de faibles niveaux d'émissions de polluants et de CO₂. Nous transportons sur les grands axes Seine, Rhône et Rhin.



Green Terminals

Schenker France est également soucieux du respect et de la performance environnementale de son parc immobilier. Par exemple, les consommations énergétiques des sites de Schenker France sont optimisées par des mesures prises dès leur construction :

- Certaines agences (9) sont équipées de panneaux photovoltaïques permettant de produire pour notre propre besoin ou pour des tiers 1,5 GWh ;
- Schenker France a déployé sur 6 agences des panneaux photovoltaïques en ombrières pour de l'autoconsommation ;
- Schenker France réduit les émissions grâce à des convoyeurs au sol et des chariots élévateurs fonctionnant à l'électricité ;
- Schenker France privilégie l'utilisation de sources de lumière naturelle et l'utilisation de la gestion intelligente de l'éclairage : Installations de détecteurs de présence pour la lumière et l'eau, etc. ;
- Un programme de remplacement des éclairages énergivores par un éclairage LED permet de réduire significativement nos consommations d'électricité ;
- Mise en place de supervisions des consommations (type GTC : Gestion Technique Centralisée) sur les nouveaux bâtiments pour mieux maîtriser les différents paramètres énergétiques ;
- Schenker France a signé un contrat d'électricité verte, c'est à dire issue de sources d'énergies renouvelables. Celui-ci concerne la totalité de nos agences. Notre fournisseur s'engage ainsi à injecter dans le réseau global une quantité d'électricité verte équivalente à la consommation de l'ensemble de nos agences ;
- Schenker France a lancé un vaste programme dans le but d'équiper ses agences en infrastructures de recharge électrique. Nous avons actuellement 108 points de charge destinées aux poids lourds allant de 22KW (98) à 50KW (10). Nous avons également pour la recharge des voitures 65 points de charge allant de 7 à 11KW.

Green Towns / Green City

Schenker France développe des **solutions de logistique urbaine durable et de livraison urbaine en mode doux pour des villes moins polluées** :

→ Vélos-cargo, à assistance électrique + remorque

Afin de livrer un hypercentre, Schenker France approvisionne un Espace de Logistique de Proximité (ELP) idéalement situé en ville. L'utilisation de cet ELP permet la distribution dans un rayon de 2 km avec un accès facilité et une plus grande flexibilité en termes d'horaire.

La capacité maximale de transport est de 300 kg sur le vélo-cargo et 180 kg sur la remorque, soit 480 kg au maximum. Pour mouvoir cette charge, le cycliste bénéficie de l'assistance électrique.

Schenker France livre grâce à cette solution dans 28 centres villes : Lille, Angers, Rennes, Nantes, Bordeaux, Strasbourg, Lorient, Le Touquet, Chartres, Montpellier, Pau, La Rochelle, Nice, Clermont Ferrand, Vannes, Tours, Lyon, Metz Saint Nazaire, Toulon, Chaumont, Saint Maur des Fossés, Avignon, Niort, Laval, Grenoble, Auray (56) et Dinan (22).

Schenker France réalise chaque mois 13 000 livraisons/mois grâce à cette solution.



→ Véhicules électriques

Schenker France dispose de véhicules 100% électriques allant du VUL 20m3 jusqu'au poids lourd 19 tonnes. D'une autonomie variable entre 90 et 350 km, ces véhicules permettent la distribution des centres villes et des zones rurales, tout en réduisant les externalités négatives telles que les émissions de CO2e et de particules ainsi que les nuisances sonores.

→ Véhicules gaz (BioGNC)

Schenker France dispose de véhicules GNC alimentés en BioGNC via des garanties d'origine allant du VUL 20m3 jusqu'au poids lourd 16 tonnes.

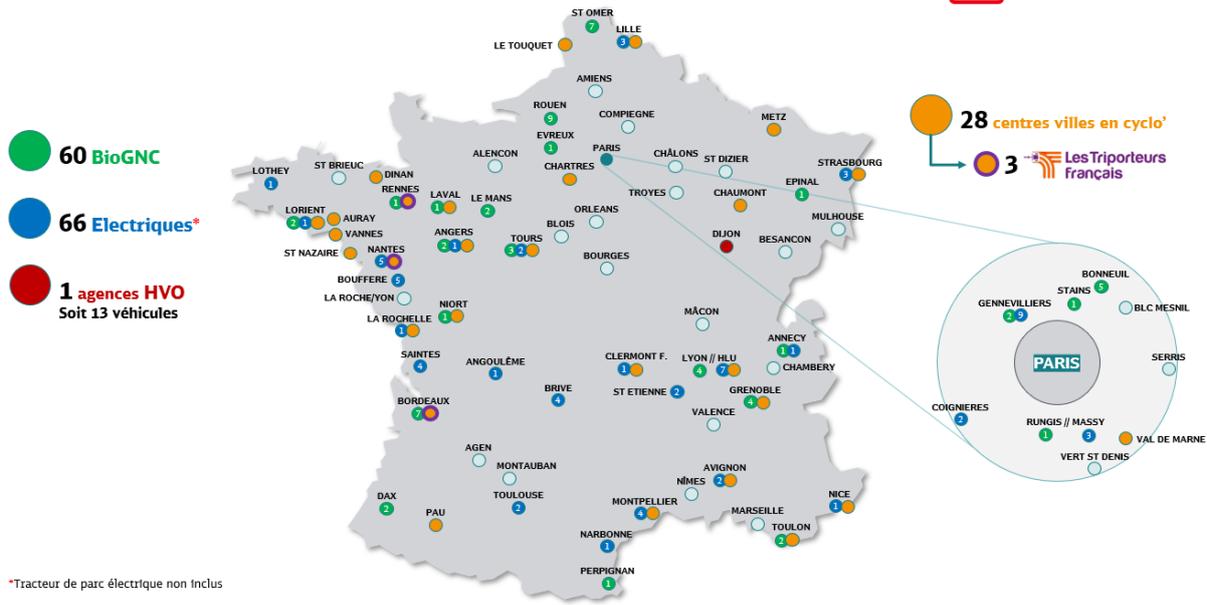
Un véhicule BioGNC présente les avantages d'une forte diminution des émissions de particules fines, d'un carburant fiable et plus écologique.

→ Véhicules HVO

Schenker France utilise le biocarburant HVO pour faire fonctionner 240 de ses véhicules. Cette énergie permet la réduction de 83% des émissions de CO2e ainsi que 65% des particules fines.

13 Cartographie solutions alternatives

Nos solutions bas-carbone au 31/12/2023



Source : Schenker France



Dans le cadre de sa politique environnementale et face aux défis environnementaux, Schenker France enrichit sa politique RSE avec des actions concrètes liées à la biodiversité.

Schenker France a opté pour une gestion différenciée de ses espaces verts et de ses infrastructures et développe des projets écologiques notables et appréciés de ses salariés :

- Troquer les tondeuses contre des animaux herbivores : c'est le choix notamment de 17 de nos agences, comme celles du Mans, de Paris Est, de Saint-Omer, de Clermont-Ferrand, ou encore d'Amiens ; ainsi, depuis 2016, chevaux, ânes, chèvres ou moutons des Landes de Bretagne ou d'Ouessant et poneys Shetland entretiennent certains terrains de ces agences. Ces animaux permettent ainsi d'entretenir les espaces verts d'une façon écologique et durable grâce à l'**éco-pâturage** qui contribue à la conservation de la biodiversité et réduit l'impact environnemental (zéro émission de CO₂ et de particule, zéro bruit), outre leur présence éminemment sympathique et agréable.
- Les **abeilles** ont un rôle primordial dans la pollinisation. Schenker France participe à la protection de ces dernières en installant dans certaines agences des ruches d'entreprises telles qu'à Villard Bonnot, Nantes, Grenoble, Compiègne ou encore Saint-Omer. Leur présence permet également de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de la biodiversité et de créer des moments conviviaux autour de l'apiculture. A ce jour, 17 agences de l'organisation française ont mis en place entre 1 et 6 ruches chacune ; au sein de leur espace paysagé.

→ La **végétalisation** a été mise en place dans certaines agences par jardins ou plantations partagés, ou encore, par des murs ou toits végétaux. Au-delà de l'aspect visuel, c'est encore un moyen de favoriser la biodiversité car les espaces végétalisés attirent les insectes et la faune de petite taille. Cela favorise également l'isolation des bâtiments dans les cas des murs et toit végétaux.

2.5.3.2. *Pour les collaborateurs*

Schenker France met en place un plan de Mobilité (PDM) qui comporte de nombreuses mesures concernant les déplacements liés à l'activité de l'entreprise (trajet domicile-travail, trajets professionnels, etc.) dans l'objectif de diminuer les automobilistes en favorisant la mobilité douce (marche, participation forfaitaire à l'acquisition d'un vélo électrique, covoiturage, transports en commun, autopartage...) et en réduisant les déplacements. Par ailleurs, l'entreprise a signé en mars 2022 un accord d'entreprise relatif à la mobilité durable des salariés. Cet accord prévoit plusieurs dispositifs, dont l'application de covoiturage KAROS qui a été déployé auprès des collaborateurs.

Des affiches sont apposées dans tous les locaux pour rappeler les objectifs environnementaux de Schenker France et les mesures appropriées pour les remplir.

Schenker France met en place de nombreuses mesures en interne pour réduire ses émissions de CO2 :

- Formation et sensibilisation des collaborateurs à l'éco conduite ;
- Des véhicules en entretien full service et récents (PL < 3 ans et VL < 5 ans) ;
- Renouvellement fréquent et modernisation de la flotte ;
- Système embarqué pour l'optimisation de trajet ;
- Consolidation et optimisation du taux de chargement ;
- Télétravail ;
- Outils de visioconférence ;
- Solution de covoiturage.

La politique déplacement ainsi que la « **Car Policy** » de Schenker France vise à minimiser les rejets polluants grâce à :

- Leasing de 30 mois à 60 mois maximum des véhicules de fonctions et de services (véhicules récents aux normes de qualité de l'air et plus efficaces) ;
- Proposition de véhicules hybrides rechargeables et 100% électriques (adapté à l'utilisation : uniquement pour les collaborateurs parcourant moins de 30 000 km/an) ;
- Proposition et mise en place d'une solution de recharge à domicile des collaborateurs concernés ;
- Généralisation des systèmes de visioconférence sur nos sites ;
- Part croissante des véhicules utilitaires légers électriques sur les sites avec mise en place de bornes de recharge dans les agences ;
- Règles concernant les déplacements qui privilégient de plus en plus le train à l'avion lorsque cela est possible.

2.5.3.3. *Assurances*

Pour protéger ses collaborateurs comme ses parties prenantes externes, Schenker France a souscrit depuis 2021, puis renouvelée chaque année, une police d'assurance spécifique couvrant les risques environnementaux, couvrant notamment :

- Les frais de dépollution ;
- Les préjudices causés au tiers ;
- Les préjudices écologiques.

Cette police d'assurance vient notamment compléter les garanties standards apportées par la police d'assurance Responsabilité Civile Générale.

Résumé : La présente partie résume le corpus d'initiatives et de mesures générés par Schenker France pour faire avancer la santé et les droits humains, ainsi que l'implication et la juste combinaison d'instruments pour mettre en œuvre des actions adaptées aux objectifs poursuivis : les clients et fournisseurs, les droits humains, l'engagement sociétal, l'environnement, le gouvernement d'entreprise ou les ressources humaines et la responsabilité sociale de l'entreprise au regard du développement durable.

3. DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION ET DE LEUR EFFICACITÉ

Plusieurs dispositifs également exposés au chapitre précédent sont mis en place. Les premiers dispositifs à mentionner sont ceux gérés par des tiers, indépendants de Schenker France, tels que les certifications, notations et prix décernés.

Dans le cadre de son Projet Phénix, Schenker France s'est également doté d'un outil de management de la qualité pour fluidifier les processus qualité, santé, sécurité, sûreté et environnement. Cela permettra à l'ensemble des agences, de simplifier leur tâche QHSSE et les échanges entre support, d'améliorer la traçabilité des audits et de préparer les réunions d'exploitation ainsi que les revues de direction.



3.1. CERTIFICATIONS ET RECONNAISSANCE

3.1.1. Certifications



Certification ISO 14001

La norme ISO 14001, qui a pour finalité d'identifier, vérifier et maîtriser les aspects environnementaux de toute entité et lui donner les moyens de les piloter, est le seul référentiel international reconnu pour le système de management environnemental.

La certification de l'entité implique qu'elle réponde à de nombreuses conditions et s'engage, dans un processus d'amélioration continue, à respecter de stricts engagements :

- Améliorer ses performances environnementales ;
- Structurer la planification et le suivi des actions environnementales ;
- Prévenir toute pollution et maîtriser les risques environnementaux ;
- Maîtriser les coûts de gestion environnementale (gestion des déchets, consommation en eau, etc.) ;
- Clarifier les responsabilités et les interfaces avec les sous-traitants ;
- Contrôler notre respect réglementaire ;
- Mettre en place les actions correctives si besoin ;
- Inclure tous les collaborateurs dans la démarche environnementale.

Cette certification englobe également pour les entités du cluster (France-Maroc) de Schenker France plus de 90% de l'activité.

Plus précisément :

- Le service RSE/Développement Durable assure la vérification du suivi de l'état d'avancement de la certification ISO 14001 pour chacune des agences ;
- 26 audits internes et 9 audits externes dans le cadre de la certification ISO 14001 ont été menés, par Bureau Veritas et DNVGL, dans plusieurs agences en 2023 ;
- Fin 2023, 102 sites (dont Casablanca et les agences des DROM) sont certifiés ISO 14001.

L'organisme certificateur de notre SME est Bureau Veritas Certification.

14 Certificat_Schenker – ISO14001



Source : Bureau Veritas

Liste des agences certifiées 14001 :

Agen, Alençon, Amiens, Angers, Angoulême x2 (Logistique et Route), Annecy, ATH, Avignon, Besançon, Blois x2 (Logistique et Route), Bordeaux x3 (Route x2 et Aérien/Maritime), Bourges, Brive-la-Gaillarde, Casablanca, Châlons en Champagne, Chambéry, Chartres x2 (Logistique et Route), Châteaulin, Chaumont, Clermont-Ferrand x2 (Logistique et Route), Combs-la-Ville, Compiègne, Dax, Dijon, Epinal, Evreux, Gennevilliers, Grenoble x2 (Logistique et Route), Guadeloupe x2 (Aérien et Maritime), Guyane, La Roche-sur-Yon, La Rochelle, La Réunion x2 (Aérien et Maritime), Laval, Le Havre, Le Mans, Lille, Lorient, Lyon x3 (Logistique et Route x2), Marseille x3 (Route, Aérien et Maritime), Martinique x2 (Aérien et Maritime), Metz, Montaignu x2 (Siège et Route), Mulhouse, Nantes x2 (Logistique et Route), Nice, Nîmes, Niort, Orléans x3 (Logistique et Route x2), Mitry-Mory, Stains, Vert-Saint-Denis, Bonneuil-en-France x2 (Logistique et Route), Savigny-le-Temple, Bonneuil-en-France x2 (Logistique et Route), Serris, Coignières, Orly, Massy, Rungis, Pau, Perpignan, Rennes x2 (Route x2), Roissy, Rouen, Saint-Dizier, Saint-Omer, Saint-Brieuc, Saint-Etienne, Saintes, Strasbourg, Survilliers, Toulon, Toulouse x3 (Logistique, Route et Aérien/Maritime), Tours, Troyes et Valence x2 (Route x2).

La certification et la Norme apportent un dispositif de suivi permanent véritable et efficace, en particulier dans son exigence d’amélioration continue de la performance environnementale.

15 Les apports de la norme ISO14001



Les Apports de la Norme



Source : Bureau Veritas

Certification ISO 20121

La norme ISO 20121 est une norme internationale de management certifiable et applicable au domaine de l'événementiel. Elle intègre les principes du développement durable dans son ensemble (environnemental, social/sociétal et économique). La norme vise à mettre en place un ensemble de procédures permettant d'identifier les enjeux clés du développement durable s'appliquant à l'activité de l'entreprise/ à l'événement, et de les intégrer à l'entreprise elle-même ou à l'élaboration de l'événement.

Voici les principes de fonctionnement majeurs de la norme :

- Une approche par système de management responsable, adaptée à la structure et à sa façon d'opérer ;
- Une démarche participative avec les parties prenantes : identifier et prendre en compte les attentes et les exigences des collaborateurs, des fournisseurs, des participants, des pouvoirs publics, des clients et partenaires, ;
- Une démarche progressive selon le principe d'amélioration continue ;
- Une valorisation en interne comme en externe de la stratégie responsable ;
- Des actions concrètes.

Dans ce cadre, notre activité Fairs Events basée à Villepinte, est certifiée ISO 20121 depuis 2019. L'organisme certificateur de notre SMR (Système de Management Responsable) est BSI.

16 Certificat_Schenker Fairs Event – ISO20121



Source : BSI

Certification ISO 9001 - Pour un système de management de qualité

En 1994, Schenker France est devenu le premier commissionnaire en transport aérien certifié ISO 9001. Les activités maritime et route ont pour leur part été certifiées ISO 9001 en 1997.

En 2019, l'ensemble de l'activité Route a été certifiée ISO 9001 v2015.

La certification est renouvelée tous les 3 ans selon les obligations et les évolutions de la norme.

La certification ISO 9001 et son renouvellement régulier imposent un processus de suivi et d'amélioration constants.

17 Certificat_Schenker - ISO9001



Source : Bureau Veritas

La norme ISO 9001 version 2015 se décline selon la structure organisationnelle suivante :

- Contexte de l'organisation ;
- Leadership ;
- Planification ;
- Support ;
- Réalisation des activités opérationnelles ;
- Evaluation des performances ;
- Amélioration.

La norme ISO 9001 est fondée sur 8 principes de management :

1. Orientation client ;
2. Engagement de la hiérarchie ;
3. Implication du personnel ;
4. Approche processus ;
5. Gestion par approche système ;
6. Amélioration continue ;
7. Approche factuelle pour la prise de décision ;
8. Relations mutuellement bénéficiaires avec les fournisseurs.

La norme ISO 9001 impose que l'entreprise audite elle-même son système qualité afin de vérifier si elle gère avec efficacité ses processus et qu'elle maîtrise parfaitement ses activités.

Certification CERTIPHARM



Schenker France a obtenu la certification CERTIPHARM le 2 janvier 2018.

18 Certificat_Schenker - Certipharm

 <p>Accréditation n°4-0617 Portée disponible sur www.cofrac.fr</p>	<p>CERTIFICAT <i>CERTIFICATE</i></p>  <p>certifie que le système de management de la qualité adopté par : <i>certifies that the quality management system developed by:</i></p> <p>DB SCHENKER</p> <p>pour les activités suivantes, destinées aux industries pharmaceutiques et apparentées : <i>for the following activities destined to the pharmaceutical and allied industries:</i></p> <p>TRANSPORT ROUTIER DOMESTIQUE A TEMPERATURE AMBIANTE, DE COLIS DE PRODUITS DE SANTE, Y COMPRIS COSMETIQUES ET DISPOSITIFS MEDICAUX <i>DOMESTIC ROAD TRANSPORT AT AMBIENT TEMPERATURE, OF PACKAGES OF HEALTH PRODUCTS, INCLUDING COSMETICS AND MEDICAL DEVICES</i></p> <p>exercées sur le(s) site(s) suivant(s) <i>carried out in the following location(s)</i></p> <p>Siège : Schenker France – ZI Nord – BP 07003 – 85607 Montaigu Cedex + liste des sites en annexe 1</p> <p>a été évalué et jugé conforme aux EXIGENCES SPECIFIQUES PHARMACEUTIQUES définies dans le référentiel CERTIPHARM n°032-7.1 <i>has been assessed and found to be in accordance with the SPECIFIC PHARMACEUTICAL REQUIREMENTS as defined in the CERTIPHARM standard n°032-7.1 in English</i></p> <p>Le présent certificat, délivré dans les conditions fixées par CERTIPHARM, est valable jusqu'au :</p>	
<p>N° 80g/2018</p> <p>Secrétaire de CERTIPHARM  A. MOREAU</p>	<p>01/01/2027</p> <p>Le Président de CERTIPHARM  P. PIHEN</p>	<p>le 08/12/2023</p> <p>Le Représentant de L'entreprise </p>

CERTIPHARM - Association (loi 1901) pour la certification de la qualité 3 Allée Lann Park Coët - 56880 PLOEREN N°334-2

Source : Certipharm

CERTIPHARM est un référentiel spécifique aux produits de santé qui évalue l'ensemble des dispositions mises en place, permettant la maîtrise de l'ensemble des prestations transport, et garantit le respect des Bonnes Pratiques de Distribution (publication au JO 25/03/2014). Les produits concernés sont :

- Les médicaments produits par un établissement pharmaceutique, destinés à être livrés dans un autre établissement pharmaceutique ou chez un professionnel de la santé ;
- Les médicaments à usage humain et vétérinaire soumis aux BPD.

Cette certification, basée sur la norme ISO 9001, répond aux exigences des bonnes pratiques de fabrication (BPF) et de laboratoire (BPL) ; à la différence de la certification ISO, CERTIPHARM s'assure aussi et surtout de la bonne santé de l'utilisateur final.

Accréditée par la COFRAC (Comité Français d'Accréditation), la certification CERTIPHARM engage Schenker France à fournir des prestations logistiques de haute qualité, conformes aux standards les plus exigeants des métiers de la santé.

À la suite de l'obtention de la certification CERTIPHARM, Schenker France a lancé, le 1^{er} février 2018, une nouvelle gamme de services Route dédiée au transport des médicaments à température ambiante, en France : **Schenker Francepharma+**

Cette gamme de services se décline sous trois produits :

- Schenker France**pharma+ system** : messagerie ;
- Schenker France**pharma+ top** : livraison à délai garanti ;
- Schenker France**pharma+ pallet** : messagerie spéciale palette.

Schenker France**pharma+** inclut des services spécifiques :

- Du personnel formé aux procédures
- La mesure de la température
- Un système d'information client dédié
- La gestion des retours
- Une manutention adaptée
- La gestion des crises sanitaires
- Des zones de stockage dédiées
- Un étiquetage spécifique ...

Certification Agent habilité

L'agrément d'Agent Habilité est délivré par l'Etat à une entreprise ou à un organisme afin de sécuriser une expédition de fret aérien. Cet agrément qui concerne toutes les plateformes Aériennes Schenker France nous permet d'émettre des documents d'accompagnement sûreté et de livrer la marchandise sécurisée aux compagnies aériennes.

19 Certificat_Schenker – Agent habilité



Source : Direction Générale de l’Aviation civile

Certification CEIV

La certification CEIV Pharma est un gage de sécurité et qualité. Elle permet de valoriser notre connaissance et notre maîtrise des pratiques sur le secteur pharmaceutique pour :

- Offrir à nos clients un gage supplémentaire de notre investissement ;
- Se positionner en tant qu'acteur majeur du transport de produits pharmaceutiques.

En septembre 2018, le réseau fret aérien a obtenu la certification CEIV Pharma pour sa station Roissy Charles de Gaulle, délivré par IATA (Association du Transport Aérien International) et a étendu sa certification aux agences de Strasbourg et Lyon en mai 2021.

Schenker France renforce sa volonté d’être leader dans le transport aérien des produits de santé en s’appuyant sur son réseau mondial intégré, des centres de compétences Healthcare sur les 5 continents et des équipes opérationnelles dédiées.

La certification CEIV Pharma se réfère au guide des Bonnes Pratiques de Distribution ainsi qu’aux standards définis par l’Organisation Mondiale de la Santé. En établissant une base de référence commune à partir des réglementations et des normes existantes, cette certification garantit la conformité internationale et nationale pour l’intégrité du produit tout en répondant aux besoins spécifiques du fret aérien.

CEIV Pharma englobe de nombreuses normes et directives pharmaceutiques existantes telles que :

- IATA Temperature Control Regulations (TCR) ;
- Bonnes Pratiques de Distribution de l’Union Européenne (BPD de l’UE) ;
- Annexe 5 de l’Organisation Mondiale de la Santé ;
- Normes de Pharmacopée des Etats-Unis.

20 Certificat_Schenker - CEIV Pharma



Certificate

Following the successful completion of the program

Schenker France SAS

Charles de Gaulle Airport (CDG)

is recognized as CEIV Pharma Certified
according to CEIV Pharma Checklist V. 1.6
Re-validation audit was performed remotely
This certification is valid from: 30 November 2021
This certification is valid until: **29 November 2024**

Willie Walsh
Director General, IATA



Certificate

Following the successful completion of the program

Schenker France

Lyon-Saint Exupéry Airport (LYS)

is recognized as CEIV Pharma Certified
according to CEIV Pharma Checklist V. 1.6 **Category Freight Forwarder**
Validation audit was performed via Desk Review
This certification is valid from: 12 May 2021
This certification is valid until: **11 May 2024**

Alexandre de Juniac
Director General and CEO, IATA



Certificate

Following the successful completion of the program

Schenker France

Strasbourg Airport (SXB)

is recognized as CEIV Pharma Certified
according to CEIV Pharma Checklist V. 1.6 **Category Freight Forwarder**
Assessment and Validation audits were performed remotely
This certification is valid from: 12 May 2021
This certification is valid until: **11 May 2024**

Alexandre de Juniac
Director General and CEO, IATA



Source : IATA

Certification Agriculture Biologique

Agrément obtenu en novembre 2020 pour notre activité de stockage sur notre agence du Havre.

La **certification Agriculture Biologique** atteste que nous avons passé avec succès les étapes du contrôle obligatoire.

La certification biologique garantit la traçabilité de tous les intervenants de la filière, via des audits, sur l'ensemble du système de production : intrants, production, transformation, fabrication, conditionnement, étiquetage, stockage, distribution, importation.

21 Certificat_Schenker - Certification Agriculture Biologique



Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1 du règlement (CE) n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique	
1. Numéro du certificat : CER-OPT145170-C203593	
2. Nom et adresse de l'opérateur SCHENKER FRANCE ROUTE INDUSTRIELLE ZONE PORT 5521 76430 SAINT VIGOR D'YMONVILLE Activité principale: DISTRIBUTEUR	3. Nom, adresse et n° de code de l'organisme de contrôle Bureau Veritas Certification France Le Triangle de l'Arche 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX FR-BIO-10
4. Catégories de produits/activité Opération de façonnage réalisée pour un tiers	5. Définis comme
Entreposage, stockage de produits biologiques à façon	Process conforme au mode de production biologique

Source : Bureau Veritas

Statut d'opérateur économique Agréé (OEA)

L'autorisation OEA permet à toute entreprise établie au sein de l'Union européenne (UE) exerçant une activité liée au commerce international d'acquies un label de qualité sur les processus douaniers et de sécurité-sûreté qu'elle met en œuvre. Délivrée en France par la douane française, l'autorisation OEA est reconnue dans toute l'UE et dans les pays signataires d'accords de reconnaissance mutuelle.

L'OEA vise à labelliser les entreprises sûres et fiables qui présentent d'indéniables garanties en matière de **transparence**, de **solidité financière** et de **sécurité** en vue d'offrir un package d'avantages dans les relations avec l'administration douanière.

L'audit de renouvellement du statut OEA est organisé tous les trois ans. Plusieurs critères sont pris en compte pour certifier un opérateur OEA, notamment :

- La bonne moralité ;
- La compétence douanière ;
- La sûreté des locaux ;
- La mise en place de procédures de contrôle en interne.

Le statut d'opérateur économique agréé simplifications douanières, sécurité et sûreté (OEA-F) de Schenker France a été renouvelé en 2022 pour 3 ans pour la 4^{ème} fois consécutive par l'administration des douanes.

Cette décision est une reconnaissance de l'effort fourni par Schenker France notamment sur les processus de travail et sur la moralité de ses membres et collaborateurs.

Depuis 2006, l'Administration marocaine des Douanes et Impôts Indirects (ADII) a mis en place un programme d'agrément des opérateurs économiques, permettant d'accorder le statut d'Opérateur Economique Agréé aux intervenants dans la chaîne du commerce extérieur pour Schenker Maroc.

Autorisation combinée d'OEA « Simplifications douanières + Sécurité et Sûreté » (« OEA-F ») : Les autorisations « Simplifications douanières » et « Sécurité et Sûreté » peuvent être détenues simultanément et forment l'autorisation combinée (« OEA-F »). Cette autorisation est délivrée aux entreprises qui répondent aux critères suivants :

- Absence d'infractions graves ou répétées à la législation douanière et aux dispositions fiscales, y compris absence d'infractions pénales graves liées à l'activité économique du demandeur ;
- Démonstration par le demandeur qu'il exerce un niveau élevé de contrôle sur ses opérations et les mouvements de marchandises au moyen d'un système de gestion des écritures commerciales et, le cas échéant, des documents relatifs au transport, permettant d'exercer les contrôles douaniers nécessaires ;
- Solvabilité financière, qui est considérée comme prouvée dès lors que le demandeur présente une situation financière satisfaisante lui permettant de s'acquitter de ses engagements, en tenant dûment compte des caractéristiques du type de l'activité économique concernée ;
- Respect de normes pratiques en matière de compétence ou de qualifications professionnelles directement liées à l'activité exercée ;
- Existence de normes de sécurité et de sûreté appropriées, qui sont considérées comme respectées dès lors que le demandeur prouve qu'il a pris les mesures appropriées pour assurer la sécurité et la sûreté de la chaîne d'approvisionnement internationale, y compris pour ce qui est de l'intégrité physique et des contrôles d'accès, des processus logistiques et de la manutention de types spécifiques de marchandises, de son personnel et de ses partenaires commerciaux.

22 Certificat_Schenker – OEA (Opérateur Économique Agréé)

	
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	
Certificat AEO N° FR00163971	
1. Titulaire du certificat : SCHENKER FRANCE SAS N° EORI : FR311799456 Route de Nantes, Zone Industrielle Nord, 85 601 MONTAIGU Cedex	2. Autorité de délivrance : FR 750681 Direction Générale des Douanes et Droits Indirects L'administrateur supérieur des douanes, chef du bureau E/3  Pascal REGARD
Le titulaire mentionné dans la case 1 est un	
Opérateur Économique Agréé	
Simplifications douanières	
Sécurité et sûreté	
Simplifications douanières / Sécurité et sûreté ✓	
3. Date de prise d'effet du certificat : 04/06/2015	
	

Source : Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Certification TAPA

Pour assurer le plus haut degré de sécurité de ses opérations de transport et des hommes, Schenker France a certifié un de ses sites aérien les plus sensibles. Le SOP GE 09 qui fixe les règles de sécurisation des emprises du groupe répond au standard requis par la certification TAPA (FSR C) pour les autres sites.

TAPA est un réseau de professionnels composé de membres appartenant à 3 cercles distincts : les professionnels qui assurent tout au long de la *supply chain* des rôles de fabrication, transport, stockage, assurance ; les professionnels qui offrent des services de sécurité aux précédents ; les acteurs du secteur public, les auditeurs sécurité, ainsi que les enseignants et étudiants spécialisés sur le crime organisé / droit / logistique.

TAPA est un ensemble de normes tendant à établir des critères d'évaluation de la sécurité des transports et à fixer des exigences de sécurité sur l'ensemble de la *supply chain*.

TAPA est aussi une base de données « *Incident Information Service* » (« IIS »), qui répertorie les incidents par région. Elle permet d'identifier les tendances et « zones à risque ». Elle formalise un profil du risque encouru pour chacun de ses membres. Elle constitue également un vecteur d'échange d'informations entre acteurs de la *supply chain* et agents de protection. « *L'agrément d'Agent Habilité* » est délivré par l'Etat à une entreprise ou à un organisme afin de sécuriser une expédition de fret aérien.

Cet agrément qui concerne toutes les plateformes Aériennes Schenker France nous permet d'émettre des documents d'accompagnement sûreté et de livrer la marchandise sécurisée aux compagnies aériennes.

23 Certificat_Schenker & ATH – TAPA FSR (Facility Security Requirement)



Source : DNVGL / DGAC

3.1.2. Reconnaissances

3.1.2.1. Externes

Les actions de développement durable du Groupe Schenker France sont reconnues :

 Schenker France a décidé de se faire évaluer par EcoVadis sur son propre périmètre. Pour cette 1^{ère} évaluation, Schenker France a obtenu en décembre 2021 une médaille d'argent et une note de 57/100 pour les actions RSE menées. Pour sa 2^{ème} évaluation obtenue en décembre 2022, Schenker France a reçu une médaille d'or et la note de 67/100. Une 3^{ème} évaluation est actuellement en cours.

 L'enquête 2021 du Carbone Disclosure Project (CDP) concernant le changement climatique a attribué la note maximale A à DB AG. La même note a été obtenue en 2022.



APPEL A PROJET – Ecosystèmes des véhicules lourds électriques 2023

Schenker France est soutenu par l'ADEME, dans la mise en place de 66 camions électriques en France.

24 Certificat_Schenker – Top Employer 2024

Certificat

Celui-ci atteste que l'entreprise
DB SCHENKER
a été certifiée en tant que



A la suite d'une évaluation rigoureuse de sa gestion des Ressources Humaines, cette entreprise est autorisée à utiliser le sceau de certification Top Employer pendant une année calendaire.

Ce certificat permet de confirmer que l'audit effectué de manière indépendante par le Top Employers Institute a évalué et confirmé les pratiques et politiques RH dans les domaines suivants:

STEER 1. Business Strategy 2. People Strategy 3. Leadership	SHAPE 1. Organisation & Change 2. Digital HR 3. Work Environment	ATTRACT 1. Employee Branding 2. Talent Acquisition 3. Onboarding
DEVELOP 1. Performance 2. Career 3. Learning	ENGAGE 1. Well-being 2. Engagement 3. Rewards & Recognition 4. Offboarding	UNITE 1. Policies & Values 2. Ethics & Integrity 3. Diversity & Inclusion 4. Sustainability

L'entreprise a achevé les étapes suivantes : **ENQUÊTE HR BEST PRACTICES, VALIDATION ET AUDIT** afin de pouvoir prétendre à la certification. Les résultats de l'entreprise ont été comparés à une norme internationale et l'entreprise a atteint le niveau requis pour obtenir le statut de Top Employer pour l'année 2024.

Nous vous remercions de contribuer à améliorer le monde du travail. Félicitations Top Employer!



Amsterdam, 19 June 2023

David Plink
Chief Executive Officer




Source : Top Employers Institute

3.1.2.2. Internes

Das ist grün.
deutschebahn.com/gruen

THIS IS GREEN 2022
Reconnaissance interne par la Deutsche Bahn
de la maturité environnementale de Schenker
France

→ N° action 122 : déploiement de bornes et camions électriques.

3.2. DROITS HUMAINS ET LIBERTES FONDAMENTALES

Pour remplir son objectif de créer une culture collaborative, les ressources humaines sont face à un défi : comment amener des individus issus de divers horizons à travailler ensemble dans un groupe transnational. La diversité des collaborateurs est synonyme de diversité de méthodes de travail, de communication, malentendu interculturel. Par conséquent, Schenker France a adopté une politique de Ressources Humaines ambitieuse qui prévoit des mesures de suivi de chaque collaborateur et des enquêtes de satisfaction régulière pour mesurer leur efficacité.

3.2.1. Suivi de gestion de carrière des collaborateurs

Parmi les mesures de suivi essentielles pour Schenker France et la Direction des Ressources Humaines figurent la gestion des carrières et le développement des compétences des collaborateurs :

- Chaque année, Schenker France évalue son organisation financière et opérationnelle de la formation des collaborateurs sous ses aspects les plus variés :
 - Le développement de l'apprentissage et de l'alternance est favorisé à tous niveaux de formation dans les domaines du transport, de la logistique, du commerce et de la gestion d'entreprise ;
 - Le programme soutenu de formation continue ;
 - Les formations qualifiantes et parcours de formation diplômante ;
 - Les accompagnements des collaborateurs dans l'utilisation du CPF (Compte Personnel de Formation) et de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ainsi que pour les bilans de compétence.
- L'accord GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) met en place des accompagnements novateurs dans les évolutions professionnelles et mobilités géographiques. Une commission de suivi composée de représentants du personnel et de la Direction des ressources humaines se réunit deux fois par an pour analyser la mise en œuvre des dispositions de l'accord GEPP.
- Un outil de gestion de la performance et des talents a été mis en place qui permet de gérer en collaboration les plans de développement des salariés.

3.2.2. Suivi des mesures d'égalité

L'Accord pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prévoit des objectifs et des indicateurs de suivi précis qui montrent une évolution constante.

Par ailleurs, le calcul de l'index d'égalité professionnelle pour 2023 s'établit à 89/100, ce qui est un bon résultat.

La répartition des emplois Femmes / Hommes est liée aux fonctions et conditions physiques requises dans le domaine du transport et de la logistique.

RÉPARTITION FEMMES / HOMMES DE NOTRE EFFECTIF :

→ 27% Femmes pour 73% Hommes ;

→ 39% de femmes au sein de l'encadrement en 2023.

Toutes les catégories d'âge sont équitablement représentées. La diversité est inscrite dans l'ADN de Schenker France avec plus de cinquante nationalités parmi nos collaborateurs.

3.2.3. Enquêtes internes

3.2.3.1. *Enquête de satisfaction interne*

Pour mesurer l'efficacité des mesures mises en place par Schenker France pour protéger et favoriser les droits fondamentaux de ses collaborateurs, Schenker France réalise une enquête interne tous les deux ans auprès du personnel. Les résultats de cette enquête sont systématiquement partagés avec tous les collaborateurs et permettent de mettre en place et en œuvre des mesures concrètes pour accroître leur satisfaction.

L'enquête interne Employee Survey menée par Schenker France a révélé que, la moyenne de satisfaction de ses employés s'établissait en 2022 à 72/100.

En complément, des enquêtes Pulse sont réalisées sur des thématiques ponctuelles ainsi qu'une enquête annuelle sur les processus d'intégration pour les nouveaux embauchés.

3.2.3.2. *Enquête interne de motivation*

Cette enquête interne auprès de 500 salariés a également été menée pour identifier les facteurs de motivation prioritaires. Cette enquête a été menée dans le cadre du projet LET MOTIV précité.

3.2.3.3. *Diagnostics QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail)*

Chaque année, 4 diagnostics QVCT sont réalisés au sein de 4 établissements différents par un cabinet spécialisé afin d'évaluer les risques psychosociaux et de pouvoir actualiser les axes de travail prioritaires.

En 2023, un nouveau diagnostic transverse portant sur 10 établissements a été réalisé.

Par ailleurs, un comité de pilotage composé de représentants du personnel, de représentants des métiers, du responsable hygiène et sécurité national et de la direction des ressources humaines se réunit chaque année afin de piloter la politique QVT et suivre les dispositions de l'accord.

3.3. SANTE ET SECURITE

Schenker France a mis en place des procédures et des mesures permettant d'assurer l'hygiène, la santé et la sécurité de ses collaborateurs et de ses parties prenantes au-delà des obligations légales qui prévoient des dispositifs de suivi et d'évaluation de leur efficacité :

- Visite sécurité réalisée par le service Sécurité ;
- Animation d'une communauté des relais HSS(E) des agences avec une réunion trimestrielle (visio) ;
- Formation e-learning ;
- Communication saisonnière ;
- Flash info ;
- Réveil musculaire/articulaire.

Dans le cadre des obligations réglementaires de Schenker France, des documents uniques, des audits et visites de sécurité sont régulièrement opérés.

Nous devons également nous assurer d'une **communication**, comprise et **mise en pratique par tous**.

De façon générale, les sites Schenker France font également l'objet de visites régulières de l'inspection du travail, la CARSAT, la CRAMIF, la DREAL.

Pour assurer le contrôle des risques d'accident, les bureaux de contrôle FVP, Bureau Veritas, Chrono Feu et GV Conseil procèdent à des visites périodiques.

Un contrôle permanent des conditions d'hygiène et de sécurité est en place, avec un accent particulier sur les accidents de travail et de trajet, ainsi que sur les blessures pour en permettre la limitation voire la diminution par des mesures adéquates telles que l'achat de matériels et d'équipements de plus en plus spécifiques et appropriés.

3.4. ENVIRONNEMENT

Tous les collaborateurs sont sensibles et pleinement acteurs en matière d'environnement.

Équipe dédiée

De plus, le suivi des mesures adoptées et des objectifs fixés est assuré quotidiennement avant tout par une équipe de Schenker France dédiée aux problématiques notamment d'environnement : les 8 membres du Service RSE et Développement Durable. En outre, les directeurs d'agence ont désigné des « relais environnement en Agence ».

Ainsi, des équipes dédiées accompagnent l'ensemble des sites dans la réduction de leurs impacts sur l'environnement avec des outils adaptés :

- Des analyses réglementaires adaptées à l'activité ;
- Des analyses environnementales adaptées à l'activité ;
- Des plans d'actions locaux ;
- Des fiches de contrôles opérationnelles ;
- Un recueil de bonnes pratiques ;
- Des outils d'affichage et de sensibilisation à destination de nos collaborateurs.

L'analyse et l'évaluation des risques environnementaux et leur reporting réguliers (au moins une fois par an) sont assurés par application des règles internes du Groupe DB, du référentiel GE08 et des exigences de l'ISO 14001 version 2015.

Des contrôles opérationnels sécurité et environnement ainsi que la fiche de contrôle dédiée sont réalisés trimestriellement afin de s'assurer de notre maîtrise opérationnelle.

Une fiche de Remontée d'Information Environnemental ENV-FO-09 doit être adressée à l'équipe en cas d'incident significatif.

Ces deux derniers éléments ci-dessus sont réalisables sur le logiciel de gestion QHSE de l'entreprise.

3.4.1. Les mesures de suivi dans le cadre du programme de décarbonation

Figurent dans les priorités de la stratégie de Schenker France :

- Le suivi et la réduction de ses émissions de carbone carbone (en valeur spécifique (g CO₂eWTW/tkm) et en valeur absolue (tonnes de CO₂e WTW) ;
- Le suivi et la réduction de sa consommation d'énergie ;
- Le suivi et la réduction de sa consommation d'eau ;
- Le suivi et l'augmentation de son taux de recyclage ;
- Le suivi et l'augmentation de la part d'énergies renouvelables.

Schenker France s'est fixé un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de -25% en valeur absolue sur la période 2021-2030 (toute activité confondue). L'objectif à plus long terme est d'atteindre la neutralité carbone pour 2040 (avec un maximum de 10% de compensation carbone).

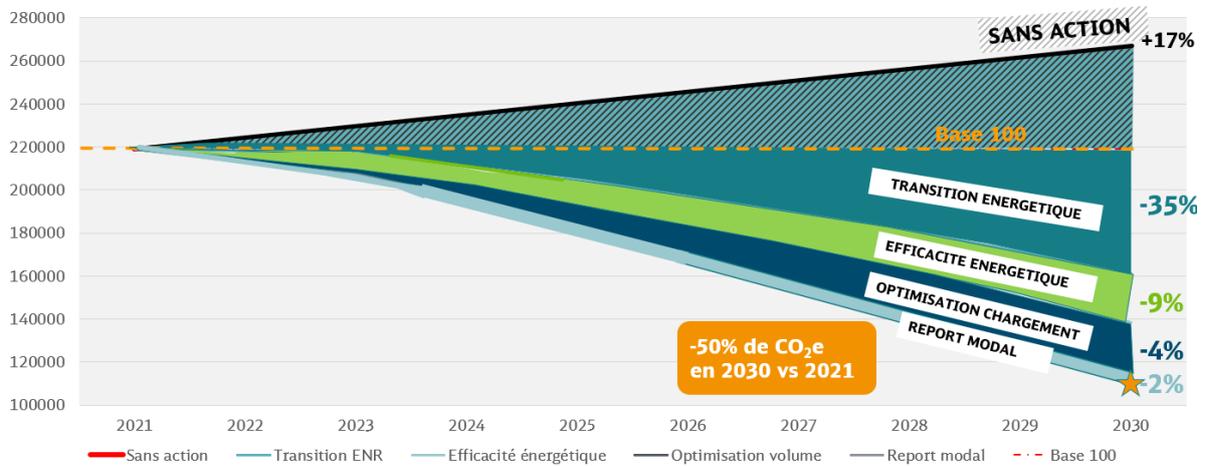
Pour l'activité Route plus spécifiquement, Schenker France s'est fixé un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de -50% sur la période 2021-2030.

Pour suivre l'atteinte de cet objectif, un plan de décarbonation Route a été établi avec identification des différents leviers de réduction.

25 Objectifs de réduction de CO2, leviers et résultats

PLAN DE DECARBONATION ROUTE 2021-2030

Quatre leviers d'action mobilisés pour atteindre les objectifs



Source : Schenker France

Le basculement de nos énergies fossiles vers des énergies alternatives bas carbone constitue le principal levier de décarbonation. Afin de suivre précisément l'augmentation de la part d'énergie bas carbone dans la flotte, un plan de transition énergétique est suivi annuellement.

Une attention particulière est portée sur les actions de prévention et de réduction de la pollution issue de l'activité de Schenker France.



L'outil TORCH est une plateforme de complétude des données, géré par le Corp en Allemagne. Tous les ans, chaque cluster de DB Schenker doit y implémenter par agence un certain nombre de d'informations.

Ces informations sont les suivantes :

- Les effectifs
- Les surfaces des bâtiments
- Le gaz, l'eau et l'énergie
- Les énergies renouvelables
- Les déchets dangereux et non dangereux
- Les déplacements des collaborateurs
- Les consommables
- Les palettes
- Les cartouches d'encre
- Les véhicule de forfait, de fonction et de service
- Les données ainsi cumulées permettront, entre autres, d'évaluer la progression dans nos objectifs environnementaux.

Concernant le cluster France/Maroc, voici la synthèse des résultats obtenus.

26 Bilan de l'année 2023 par rapport à 2022

Réf.	Données	Unité	2022	2023	Variation N-1
			DE.00	Nombre de sites	Sites
DE.01	Superficie des locaux	m ²	654 393	678 606	+4%
DE.02	Nombre de collaborateurs	Personne	6 333	6 177	-2%
DE.04	Consommation électricité	kWh	18 668 521	16 211 337	-13%
DE.05	Consommation eau	m ³	36 063	30 950	-14%
DE.061	Déchets triés à la source	kg	2 898	4 112	+42%
DE.062	Déchets non triés	kg	2 105	1 632	-22%
ID.01	Electricité - kWh / m ²	kWh/m ²	28.5	23.6	-17%
ID.02	Eau - m ³ / personne	m ³ /pers.	5.7	5.0	-12%
ID.03	Déchets triés à la source	%	58%	72%	+24%

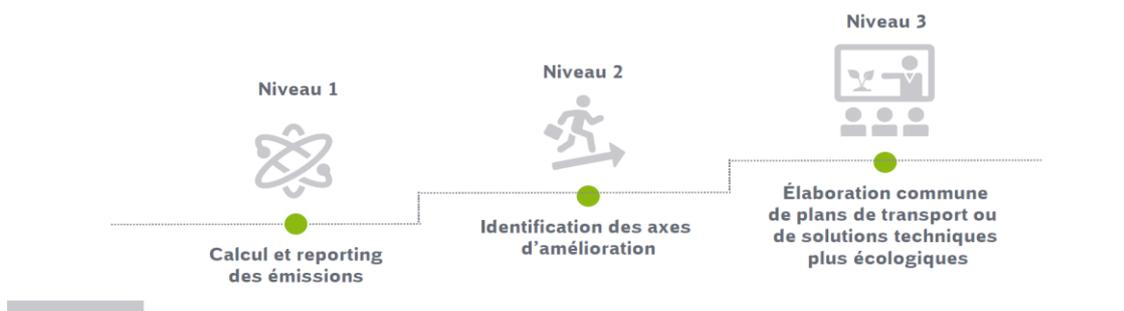
Source : Schenker France

Conscients que les parties prenantes externes et en particulier les sous-traitants ont un impact significatif sur la performance environnementale, Schenker France travaille en étroite collaboration avec eux et réalise un suivi régulier de leur propre performance environnementale.

Depuis plusieurs années, un grand nombre d'actions et de mesures de suivi ont ainsi été menées et leurs résultats permettent d'en apprécier l'efficacité.

- Schenker France opère un contrôle annuel de ses transporteurs pour mesurer la réalisation des objectifs en matière environnementale ;
- Schenker France entretient ses véhicules et renouvelle régulièrement sa flotte en propre pour adopter le plus souvent possible les normes les plus récentes ;
- Schenker France dispose d'une expertise en **eco-consulting** qu'elle partage avec ses parties prenantes.

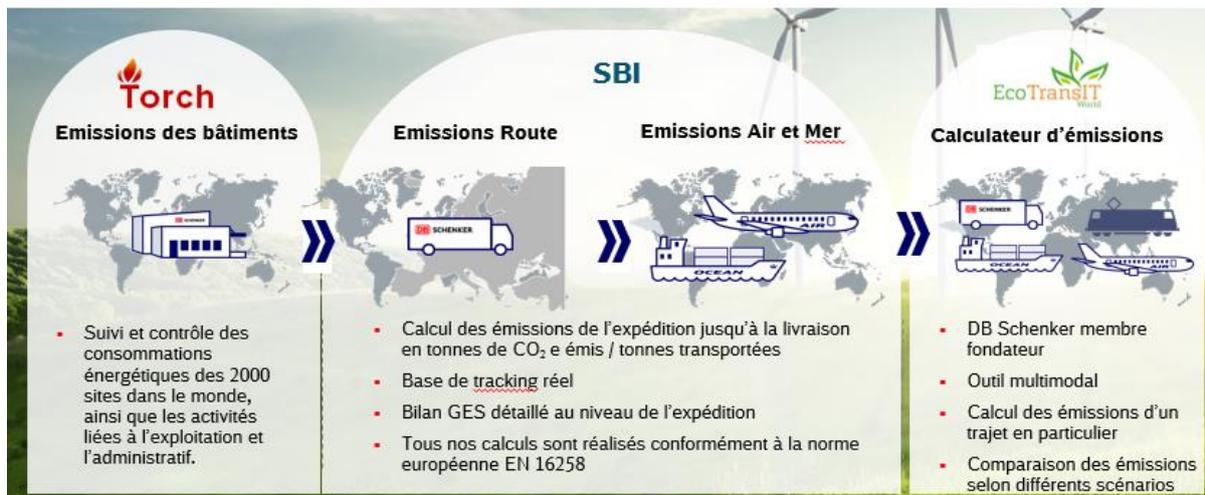
27 Processus eco-consulting



Source : Schenker France

Grâce à ses outils performants, Schenker France est capable d'élaborer pour ses clients des reportings réguliers de leurs émissions de gaz à effet de serre et de polluants. Tous nos calculs sont réalisés par l'organisme EcoTransIT, qui utilise une méthodologie de calcul basée sur la norme Européenne NF EN 16258, conforme au GLEC et qui remplira également les exigences de la norme ISO14083. EcoTransIT est audité annuellement par des experts (avec obtention d'une attestation de conformité des instituts scientifiques) et présente une méthodologie de calcul reconnue à un niveau international.

28 Outils eco-consulting



Source : Schenker France

Grâce à ses outils de mesure et de suivi, Schenker France aide ses transporteurs à l’élaboration du plan de transport le plus pertinent, en prenant en compte le *lead time*, le coût et les émissions de CO₂ :

- Tout comme Schenker France est ainsi en mesure d’évaluer ses propres axes de progression, il propose à ses parties prenantes des revues de leurs mesures et paramètres pour identifier les leurs ;
- Schenker France réalise un suivi rigoureux de ses consommations dans ses différents sites et agences et met en place un plan de progrès environnemental.

3.4.2. Les résultats obtenus dans le cadre du programme de décarbonation

Schenker France a mis en place de nombreux véhicules à énergie alternative selon les catégories de véhicules :

- eVélo-Cargo ;
- VUL (Véhicule Utilitaire Léger) : jusqu’à 3.5 tonnes ;
- PL (Poids Lourd) : entre 3.6 tonnes et 19 tonnes ;
- TR (Tracteur Routier) : entre 40 tonnes et 44 tonnes.

Voici le détail à la fin de l’année 2023 selon les différentes catégories de véhicules :

eVélos-cargo

28 centres villes > Lille, Angers, Rennes, Saint Malo, Nantes, Bordeaux, Strasbourg, Lorient, Le Touquet, Chartres, Montpellier, Pau, La Rochelle, Nice, Clermont Ferrand, Vannes, Tours, Lyon, Metz, Saint Nazaire, Toulon, Chaumont, Saint Maur des Fossés, Avignon, Niort, Laval, Grenoble, Auray (56) et Dinan (22).

- Autonomie : jusqu’à 50 km ;
- Assistance électrique : 250 Wh ;
- Capacité de chargement allant jusqu’à 300 kg pour le eVélo-cargo et 180 kg pour la remorque, soit une capacité maximale de 480 kg et 2 palettes 80x120.

VUL (Véhicule Utilitaire Léger) : jusqu’à 3.5 tonnes

4 VUL électriques

2 VUL BioGNC

PL (Poids Lourd) : entre 3.6 tonnes et 19 tonnes

62 poids lourds électriques répartis dans **7 villes** > Paris, La Rochelle, Annecy, Angers, Tours, Rouen et Strasbourg.

- Modèle : FUSO eCanter
- Autonomie mesurée : 90 km ;
- Capacité de charge : 3.3 tonnes ;
- 6 packs batteries de 13.8 kWh chacun, soit de 13.8 kWh, soit 82.8 kWh.

58 poids lourds BioGNC**9 poids lourds HVO****TR (Tracteur Routier) : entre 40 tonnes et 44 tonnes****3 tracteurs routiers HVO**

- Avec ses solutions écologiques pour tous les modes de transport, Schenker France permet à ses clients de réduire ou de compenser les émissions de CO2 tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
Ces solutions ont d'ores et déjà permis la réduction des émissions de CO2 jusqu'à 20% pour le fret aérien et jusqu'à 68% pour le fret maritime.
- Concernant les impacts environnementaux de nos bâtiments, des résultats notables ont été obtenus pour chacun des objectifs fixés sur de nombreux sites de Schenker France comme par exemple :
 - Constance dans la quantité de déchets triés dans nos agences (nous sommes à 58% de déchets triés en 2022 contre 59% en 2021) ;
 - Réduction significative de la consommation d'électricité (-22% d'énergie consommée par m² entre 2021 et 2022, e. g) ;
 - Augmentation significative de la consommation d'eau ; (elle s'explique par le manque de données en 2021) ;
- Dans le cadre de l'accord Cadre pour la prestation de collecte et traitement des Déchets Non Dangereux avec PAPREC et VEOLIA dont Schenker France est signataire depuis mai 2017, un reporting par agence pour 100% de la traçabilité des déchets, ainsi qu'un reporting national sont opérés ;
- Une démarche similaire est engagée pour rendre le tri des déchets de bureaux uniforme et piloté en central au travers d'un accord cadre. L'objectif est de mettre en place le tri des déchets de bureaux (bouteilles, canettes, gobelets, piles, cartouches...) et des mégots sur nos sites. Cette démarche permettra de bénéficier d'un reporting agence et national et d'améliorer notre traçabilité des déchets produits. A ce jour 80% de nos sites sont équipés de cyclopeurs, et les mégots collectés sont valorisés énergétiquement.
- Démarche de progrès constant, les résultats s'affinent et se concrétisent mois après mois pour parvenir aux objectifs fixés par le projet DB2020+ ;
- Pour assurer un réel suivi des mesures prises et une bonne évaluation de leur efficacité, Schenker France s'est engagé dans une transparence de ses chiffres clés et de ses objectifs :

29 Empreinte carbone métier (chiffres et objectifs)

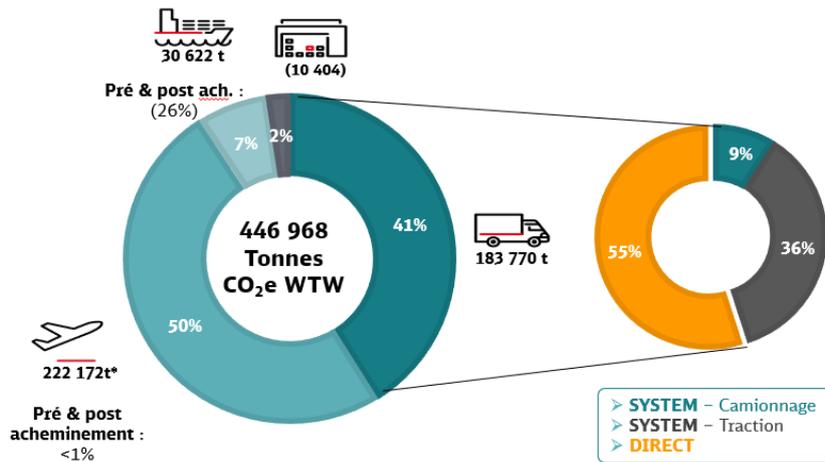


Cela signifie :

- La fin du diesel, kérosène et carburant marin à 2040
- Au profit d'un mix EnR en favorisant l'électricité (batterie et PAC)

*Baseline 2021, Scope 3 -25% and Scope 1&2 -42% by 2030 | Scope 3 reduction roadmap includes usage of biofuels under book & claim system which is under review by Greenhouse Gas Protocol and SBTi, our reduction roadmap may be subject to change, pending formal outcome.
**Using a maximum of 10% permanent carbon removal/offsets (Net Carbon Zero)

Bilan GES SCHENKER FRANCE 2023



>95% de nos émissions sont indirectes (Scope 3)

*Hors gain lié à l'utilisation du SAF

Source : Schenker France

3.4.3. Formations

La démarche et les engagements de Schenker France s'appuient aussi sur la responsabilité et l'implication de chacun de ses collaborateurs. Ils sont de ce fait sensibilisés et formés très régulièrement sur l'importance du respect de l'environnement et des mesures à prendre dans cette perspective.

→ Formations en présentiel et sous forme d'e-learning, en matière d'environnement, ciblés selon les personnes visées :

- Un module général sur l'environnement pour le personnel administratif, le personnel de quai et les conducteurs ;
- Un module « tri des déchets » pour le personnel administratif, le personnel de quai et les conducteurs ;
- Un module ciblé pour les directeurs d'agence appelés à être les « relais environnement en Agence » ;
- Un module commercial pour les forces de vente orienté vers les clients ;
- Animation de fresques du Climat (des salariés de l'entreprise sont formés pour animer la Fresque).

- Des formations FCO réglementaires ;
- Des formation SCE (Santé Compliance Environnement) ;
- Des formations de manager diplômantes.

3.4.4. Système de Management Environnemental ISO 14001 V2015



Schenker France a pour objectif de certifier 100% des agences françaises et marocaines selon la norme ISO 14001 V.2015. Pour atteindre cet objectif, chaque agence **a nommé un relai environnement** qui a pour mission d'entretenir le Système de Management de l'Environnement de l'agence. Pour ce faire, il ou elle doit :

- Remplir les deux questionnaires d'analyses réglementaire et environnementale (FORMULAIRES D'ANALYSES REGLEMENTAIRE ET ENVIRONNEMENTALE) une fois par an ;
- Suivre la production et l'évacuation des déchets et la qualité du tri sélectif (FORMULAIRE REGISTRE DES DECHETS), ou grâce à l'espace client du prestataire déchets ou encore grâce à la plateforme gouvernementale Trackdéchets en vigueur depuis le 1er janvier 2022 ;
- Suivre les indicateurs environnementaux sur l'électricité, l'eau, les déchets et la consommation carburant et de consommables (FORMULAIRE TABLEAU DE BORD) ;
- Suivre le programme d'actions environnement et en rendre compte au directeur (FORMULAIRE PROGRAMME D'ACTION ou logiciel de gestion QHSE de Schenker France) ;
- Réaliser les suivis périodiques sécurité-environnement opérationnels tous les trimestres (FORMULAIRE FICHE DE CONTROLE SECURITE ET ENVIRONNEMENT ou logiciel de gestion QHSE de Schenker France) ;
- Être la porte d'entrée du service RSE & Développement Durable sur le site (communication, remonté d'information, etc.)
- Assurer la bonne formation et sensibilisation des collaborateurs (Formation Sécurité Compliance Environnement, affichages, e-learning, ...).

Pour accompagner le relai environnement dans sa mission, des mesures sont prises et des moyens sont mis en œuvre.

L'EcoManuel a été pensé dans ce sens. Son objectif est de guider et aider chaque bureau et chaque agence de Schenker France et de ses filiales dans l'amélioration de sa performance environnementale.

30 EcoManuel (guide)



DB Schenker | Service Environnement | MONTAIGU | Octobre 2017

Source : Schenker France

Cet EcoManuel propose un plan d'action en 5 thématiques : CO₂, Déchets, Energie, Eau et Papier. Pour chaque thématique, des fiches « synthèse », des fiches « action » et des fiches « bonnes actions », toutes très pratiques sont élaborées, qui décrivent des actions peu coûteuses, faciles à mettre en place et mesurables.

La dernière version de l'EcoManuel est trouvable sur Intersites ainsi que sur la page Intranet du service RSE & Développement Durable.



De plus, des affiches « Bonnes pratiques » sur ces mêmes thématiques sont affichées dans tous les sites et agences.

31 Affiches de sensibilisation

Les affiches



Source : Schenker France

3.4.5. Mesures de communication

Le site Internet est très complet et fourni, régulièrement alimenté et enrichi de contenus en matière environnementale :

<https://www.dbschenker.com/fr-fr/le-groupe/d%C3%A9veloppement-durable/environnement>

3.4.5.1. Communication et opérations internes

Plusieurs évènements ont été organisés et une large communication est opérée en interne pour sensibiliser tous les collaborateurs aux enjeux environnementaux :

- Mise en ligne d'un e-learning environnement ;
- Organisation de la journée « *Earth over Shoot Day* » pour communiquer sur le jour de l'année à compter duquel la planète a épuisé ses ressources ;
- Organisation de la Semaine de l'environnement ;
- Organisation d'un quizz et d'un jeu Eco-gestes ;
- Distribution de gourdes en verre ;
- Communication interne sur la Charte Objectif Co2 ;
- Communication interne sur le dispositif EVCom ;
- Communication interne sur les KPI énergétiques ;
- Communication interne sur les initiatives locales (eVélos-cargo, ruches, éco-pâturage, potager...) ;
- Communication interne sur la stratégie du groupe : résultats, nouvelles et cibles ;
- Animation sur une semaine autour du World Ocean Day ;
- Mise en place de 80 hôtels à insectes ;
- Communication interne sur les nouveaux véhicules électriques et au gaz ;
- Promotion de RUN et WALK ECO dans les agences ;
- Réalisation d'un atelier « Fresque du climat » pour les cadres ;
- Communications interne sur le déploiement du tri des bureaux en agences ;

- Déploiement de KAROS, système national de covoiturage ;
- Création d'ambassadeur Green IT.

Sociétal

- Participation à des événements sportifs et solidaires (Course des Lumières - Paris 2023) ;
- Collecte de jouets au profit de la Croix-Rouge ;
- Mise en avant de salariés-bénévoles ;
- Distribution de matériel amorti aux salariés ;
- Transport gratuit pour des associations (livres pour des écoles de campagne) ;
- Projet sportif et caritatif « All-Stars » ;
- Organisation de la semaine européenne de l'emploi de salariés handicapés ;
- Organisation de semaine QVCT ;
- Top Employer France 2022, 2023 et 2024.

3.4.5.2. Communication externe

De nombreuses mesures de communication sont mises en place pour informer les parties prenantes externes sur les valeurs et engagements de Schenker France.

32 Schenker Mag 12 – RSE



Source : Schenker France

- Réalisation d'un Schenker Mag 12 dédié à la RSE (cf. image ci-dessus) et articles récurrents sur la thématique RSE dans les magazines ;
- Mise à jour de la plaquette Environnement et de sa traduction en anglais ;
- Mise en place d'un FAQ Environnement ;
- Mise à jour du site internet et du blog de Schenker France ;
- Communication sur les résultats annuels « Cibles Stratégie DB2020+ » ;
- Distribution de goodies responsables (plant d'un sapin offert aux clients en fin d'année) ;

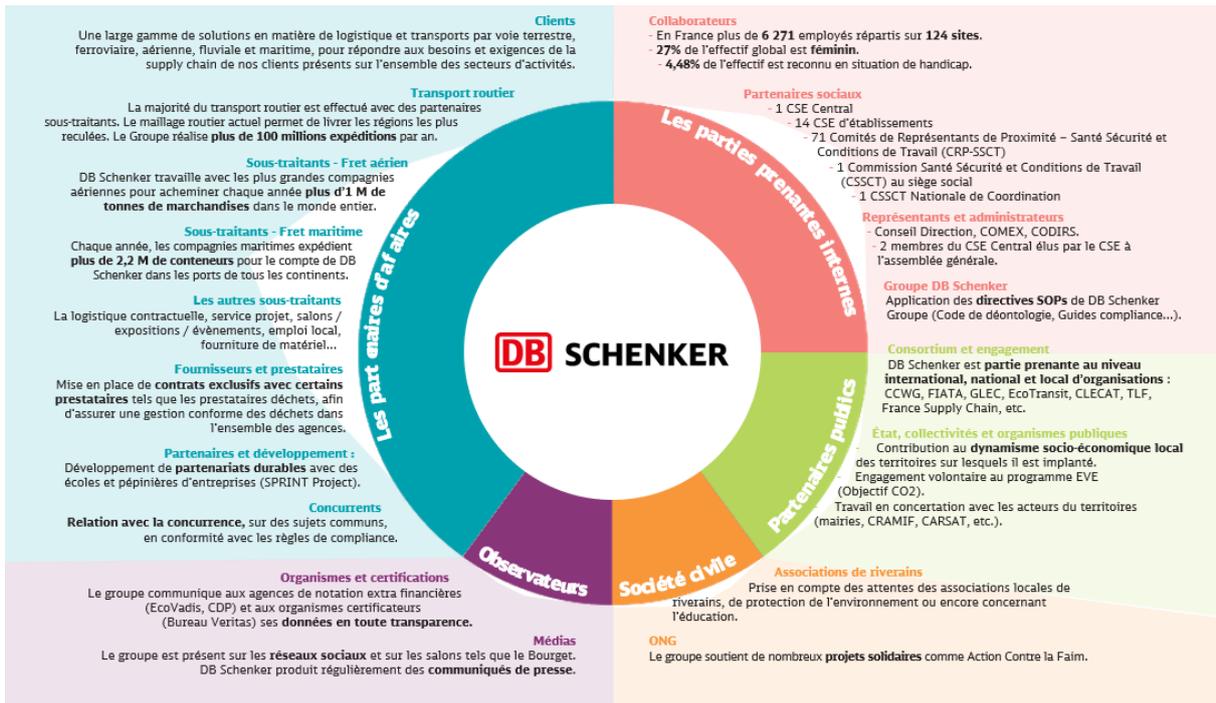
- Communication sur les solutions développement durable : livraison en mode « Doux », biodiversité au sein des agences et développement de solutions dans les bâtiments pour favoriser l'environnement ;
- Mise en place de la solution Econeutral.

Bien que Schenker France ne soit soumis à aucune obligation à cet égard, le COMEX a décidé de fournir un rapport RSE/DD depuis 2019 et un DPEF en 2023. En 2024, en accord avec le siège en Allemagne, le DPEF sera géré par eux et Schenker France continuera à fournir un rapport RSE/DD.

Résumé : L'entreprise se veut réaliste pour parvenir à remplir sa mission. Il faut prendre en compte les changements et mutations sur le terrain, évaluer de façon périodique l'efficacité des systèmes aux fins de contrôle interne de la Société par le biais de rapports périodiques qui identifieraient également les faiblesses pouvant avoir une incidence sur les process, le respect des engagements, ainsi que les mesures mises en œuvre pour rectifier la situation et assurer un suivi.

4. PROCEDURES D’EVALUATION DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

33 Cartographie des Parties Prenantes



Source : Revue de Direction Environnement 2024 Schenker France

De longue date, Schenker France travaille en étroite collaboration avec ses parties prenantes pour s'assurer de la qualité de leurs relations, de leur honorabilité et du respect par leurs soins et par ceux de leurs propres parties prenantes, notamment des principes essentiels en matière de protection des droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité et protection de l'environnement.

4.1. PROCEDURES CLASSIQUES D’EVALUATION DES PARTIES PRENANTES EXTERNES

Classiquement, cette collaboration et le suivi des parties prenantes s'opèrent au travers des :

→ Engagements contractuels des sous-traitants

Nos contrats de sous-traitance contiennent des clauses « Compliance » qui imposent à nos sous-traitants le respect de toutes les lois, règles et réglementations applicables, ci-dessous extrait de notre clause : « *Le Prestataire et toute autre partie tierce assurant des services pour le Prestataire s'acquittera, des droits et obligations en vertu du présent Contrat en conformité avec toutes les lois, règles et règlements, y compris mais pas uniquement, les lois anti-corruption applicables. Le Prestataire déclare et certifie également qu'il se conformera et veillera à ce que ses Représentants se conforment au Code de conduite DB pour les Partenaires Commerciaux* ». Ainsi, chaque partie prenante s'engage à faire respecter toutes les règles applicables, et notre « Code de Déontologie des Partenaires Commerciaux » du groupe DB qui prévoit notamment des obligations en matière de droits humains, santé et sécurité et protection de l'environnement.

Pour répondre plus spécifiquement aux attentes des lois de protection et de prévention de toute atteinte grave aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé, à la sécurité et à l'environnement, des clauses et standards Ethique & Compliance sont inclus dans tous nos contrats fournisseurs. Ci-dessous extrait de notre clause :

« Dans le cadre de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement, le Partenaire s'engage à protéger et à appliquer les droits de l'homme, les normes sociales minimales et les normes environnementales énoncées dans la législation applicable dans le pays où Schenker, SCHENKER AG et/ou le Partenaire sont enregistrés et/ou où les services sont fournis, que cette législation soit ou non directement applicable au Partenaire (par exemple, en Allemagne : Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz, France : Loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, Nederland : Loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, Pays-Bas : Child Labour Due Diligence Law, Grande-Bretagne : Modern Slavery Act : Modern Slavery Act) ».

Une clause garantissant le respect du RGPD par le Fournisseur/Prestataire est également incluse dans les modèles de Contrats.

De plus, en matière de sécurité et sûreté :

- Obligation est faite aux sous-traitants de signer le protocole de sécurité qui expose toutes les règles de sécurité et mesures de prévention des accidents ;
- Obligation est faite aux Fournisseurs/prestataires intervenant sur les sites de signer le plan de prévention pour chaque site.

→ **Due Diligence**

Schenker France conduit une analyse de l'intégrité de ses parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants, clients ...) en fonction du niveau de risque et s'assure pour chacun d'eux de sa conformité avec la réglementation applicable en matière de sanctions internationales et nationales.

Une auto-évaluation (questionnaires/due diligence) est prévue en fonction du niveau de risque pour les sous-traitants, fournisseurs. Le Groupe a déployé un questionnaire spécifique qui permettra de cartographier les risques de nos partenaires et d'identifier leur niveau de risque. Ces informations participeront aux critères de sélection de nos partenaires et à la mise en œuvre d'actions de prévention adéquates.

→ **Vérification de conformité des sous-traitants et Audits**

Ces vérifications et audits s'inscrivent dans une démarche de surveillance et d'amélioration continues des sous-traitants, fournisseurs.

En matière de santé et sécurité : vérification des certifications des sous-traitants est faite par Schenker France avant remise de toute matière dangereuse ADR 1.3

En matière de Sûreté : dans le cadre de la certification OEA et de la Certification agent habilité délivré par la DGAC, Schenker France vérifie la conformité des sous-traitants au regard des règles de sûreté OEA et règles de l'aviation civile à la fois avant entrée en relation et pendant la relation. Des contrôles sont également organisés afin de vérifier la conformité des véhicules des sous-traitants sur le plan administratif (licence de transport, document du véhicule et du conducteur).

En matière environnementale : des questionnaires d'évaluation environnementale sont complétés par les sous-traitants transporteurs routiers sur la plateforme D4S

(Drive4Schenker). Ces évaluations environnementales portent sur l'ensemble des transporteurs routiers opérant pour le compte de Schenker France. Au niveau Achats, une évaluation des principaux fournisseurs (80% du CA des fournisseurs indirects entre autres) est réalisée chaque année. 25% de la notation est dédiée au niveau de performance RSE que ce soit pour les sous-traitants transports mais également les fournisseurs indirects. Dans le cadre de la notation fournisseurs / prestataires généraux, Il est notamment vérifié le respect des normes et la mise en place de procédures en matière de RSE chez nos partenaires. Par exemple nous posons les questions suivantes : existence d'une politique achats, place du développement durable, écolabel etc., nous vérifions l'existence d'une politique environnementale, objectifs d'amélioration ; en matière d'éthique et sociale nous vérifions l'existence d'un code de déontologie et d'éthique, vérification de l'existence d'une politique d'hygiène, santé et sécurité, suivi des arrêts de travail etc.

Une nouvelle grille d'audit encore plus complète et comportant notamment un chapitre consacré aux thèmes couverts par la loi vigilance est en cours d'étude pour les partenaires français et étrangers (en fonction du niveau d'exposition aux risques). La procédure d'audit prévoit des mesures de suivi pour toute potentielle faiblesse révélée par l'audit ; ainsi, Schenker France réalisera un audit puis un suivi régulier des performances propres de ses sous-traitants pour les risques visés par la loi sur le devoir de vigilance. Enfin, dans le cadre de la revue annuelle de la gestion documentaire des fournisseurs prévue par la Direction des Achats, il est vérifié que les fournisseurs / prestataires sont à jour de leur déclaration de conformité au RGPD. Les filiales de Schenker France réalisent leur cartographie des risques qui est ensuite intégrée dans la cartographie consolidée du cluster.

→ **Sensibilisations et Formations**

Des actions de sensibilisation sont menées auprès des managers par la Direction RH et la Direction sur la nécessité de contrôler les documents obligatoires des sous-traitants notamment étrangers pour s'assurer de la conformité à la réglementation applicable (par ex. pour les règles relatives à la Conduite de poids lourd, au code de la route, à la réglementation européenne, etc).

Schenker France assure la sensibilisation de ses sous-traitants pour organiser leurs propres formations. Notamment en ce qui concerne les produits réglementés (pharmaceutiques), etc.

4.2. PLATEFORMES ET EQUIPES DEDIEES

Afin de suivre de façon pragmatique le respect des réglementations en vigueur en matière de sous-traitance et de s'assurer du respect par ses parties prenantes, des principes essentiels en matière de droits humains, libertés fondamentales, santé, sécurité et protection de l'environnement, ainsi que de l'efficacité de sa stratégie et des mesures quotidiennement mises en place pour remplir ses objectifs dans ces domaines, Schenker France se dote d'une application et d'une équipe dédiée :

- Mise en place d'une équipe dédiée à ses parties prenantes au siège de Montaigu, avec le support d'une équipe centrale en Pologne pour les sous-traitants étrangers ;
- Utilisation d'une plateforme collaborative « Drive4Schenker Carrier Manager » avec ses partenaires transporteurs routiers depuis 2012. Cette plateforme permet de systématiser un système d'alerte sur la nécessité de respecter toutes les obligations précitées et génère des alertes pour notifier l'obligation de mise à jour conformément aux réglementations en vigueur, notamment sur la fourniture des documents obligatoires. Cette plateforme permet également une évaluation des prestations de transport en ligne, afin de s'inscrire dans l'amélioration continue, et un suivi des engagements environnementaux de ses sous-traitants (avec un questionnaire environnemental en ligne) ; ainsi que des engagements sur le pilier social et de gouvernance. Le Score ESG a été nouvellement introduit dans la plateforme D4S en avril 2024 afin de mesurer les évolutions concernant les engagements Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance des transporteurs routiers opérant pour le compte de Schenker. Des questionnaires spécifiques sont intégrés et à renouveler tout au long de l'année en fonction de l'avancement des mesures prises par les partenaires transporteurs. Le score ESG final est comptabilisé et archivé dans D4S en janvier pour l'année N-1.
- En parallèle de l'application, Schenker France accorde une grande importance à la relation humaine avec ses partenaires et met en place des référents transporteurs afin de faciliter l'expérience des partenaires dans sa collaboration avec les agences de Schenker. Le référent, dans sa position d'interlocuteur dédié est le relais auprès du transporteur afin de prévoir des suivis et visites sur site pour réaliser des revues de collaboration dans le but d'échanger sur la gestion de la qualité, ressources matérielles et humaines avec le partenaire. Nous sommes au tout début de la mise en place des référents transporteurs : nous avons démarré avec les transporteurs de l'AO LTL réseau avec des COPILs réguliers et indicateurs, le suivi est lancé et l'ambition est de l'étendre aux partenaires stratégiques ;
- Outre l'utilisation de son outil automatisé Drive4Schenker Carrier Manager D4S-CM, Schenker France entend utiliser ses outils de calcul des émissions issues du transport pour évaluer le scrupuleux respect des normes environnementales par ses sous-traitants, ainsi que leurs effets et impacts environnementaux ;

4.3. EVALUATION DE SCHENKER FRANCE PAR SES PARTIES PRENANTES

Parallèlement, Schenker France est régulièrement sollicitée et évaluée par ses co-contractants dans les domaines de la RSE, de l'éthique et de l'intégrité. Habituee à ces sollicitations pour les marchés privés comme publics, un dossier de réponse est régulièrement enrichi et adapté par les équipes en fonction des évolutions constantes des mesures adoptées par Schenker France et des demandes et besoins exprimés par ses clients.

Résumé : L'entreprise tient compte des menaces qui pèsent sur la santé, sur l'environnement, sur les libertés fondamentales et sur les droits de l'Homme. Lorsque les travailleurs évoluent dans un environnement où ils sont exposés à des agents présentant des risques, l'évaluation des risques est l'une de ses obligations. Afin de préserver le niveau de protection requis, l'entreprise, ses représentants, ses collaborateurs, mandataires, fournisseurs, sous-traitants et sous-traitants de ces derniers, ou de toute autre personne relevant de lui dans l'exécution de ses missions faisant l'objet du contrat, ou résultant de ces missions, font l'objet d'un système d'évaluation et veillent au respect du « Code de conduite », communiqué dans la langue locale et de manière compréhensible pour tous. Les enquêtes et évaluations menées par Schenker France, démontraient que dans l'ensemble le contexte reste apaisé, ni conflit ni blocage.

5. ALERTES

Bien qu'un système de gestion de la conformité efficace soit conçu par le groupe DB pour prévenir toute violation des lois, des principes directeurs et des règles internes, il ne peut garantir qu'aucune violation ne se produira. Une culture d'entreprise confiante et ouverte d'esprit et un système d'alerte fiable sont à la base de la détection des violations. C'est pourquoi la Direction encourage ses employés, ses parties prenantes et les tiers à signaler les violations observées et protège activement les lanceurs d'alertes contre les représailles. Schenker France respecte la loi Sapin II et la loi de transposition de la Directive sur la protection des lanceurs d'alerte.

5.1. PLUSIEURS CANAUX D'ALERTE AU CHOIX



- Supérieur hiérarchique / Directeurs (RH, RSE, etc.) ;
- Compliance Officer ;
- Les avocats spécialement désignés par le groupe DB ;
- Système d'alerte en ligne BKMS ;
- Canaux de signalement externe prévus par la loi ;
- Violation de données personnelles, exercices des droits sur une adresse email unique : dpo.france.maroc@db-schenker.com

5.2. SYSTEME D'ALERTE EN LIGNE SCHENKER FRANCE : BKMS

Comme dans toutes les entreprises, des situations peuvent survenir dans le cadre desquelles un comportement est jugé inadapté voire malveillant. Afin que de potentiels lanceurs d'alerte ne s'abstiennent de signaler des faits par peur de représailles, Schenker France encourage et met à disposition de ses salariés, ses parties prenantes, et des tiers son système d'alerte en ligne BKMS en complément des canaux existants. Il est primordial pour Schenker France d'avoir connaissance de ses risques afin de prendre les mesures de prévention et d'atténuation adéquates.

Très simple d'utilisation, le système d'alerte Schenker France permet à chacun de partager des informations de façon strictement confidentielle, dans le respect des lois applicables.

Le mécanisme d'alerte en ligne a fait l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales représentatives dans la société lors de sa mise en place.

5.3. ATTEINTES POUVANT ETRE SIGNALEES DANS BKMS

Les violations sévères de notre « Code Déontologie et d'Éthique » et notamment les risques liés aux violations des droits de l'homme ou des obligations en matière d'environnement, résultant des activités économiques de l'entreprise dans ses propres activités commerciales ou dans la chaîne d'approvisionnement, peuvent être signalées via le système d'alerte :

- Corruption ;
- Infractions à la législation sur la concurrence et sur les ententes ;
- Délits particuliers en matière d'économie, vols, fraude, détournements, etc. ;
- Délits définis en matière de biens et de propriété ;
- Infractions fiscales ;
- **Atteinte à l'environnement ;**
- **Sécurité ;**
- **Les atteintes aux droits de l'Homme apparues dans la chaîne logistique ;**
- **Les atteintes aux droits de l'Homme commises par des employés du groupe DB ;**
- **Les atteintes graves à la protection des données.**

Un système d'alerte en ligne est disponible 7j/7, 24h/24, 365 jours/an partout dans le monde.

Les signalements peuvent être effectués par intranet pour nos collaborateurs mais également via internet. Nos parties prenantes sont informées de l'existence de cette ligne d'alerte via notre « Code de Conduite DB pour les Partenaires Commerciaux » et la possibilité leur est également donnée de nous signaler les atteintes grave à notre code et aux lois applicables.

- Site internet : <https://www.dbschenker.com/fr-fr/compliance>



- Intranet : <https://db-planet.deutschebahn.com/pages/france-compliance/apps/content/denonciation-signalement>

5.4. CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES PERSONNES

Schenker France encourage les auteurs des alertes à révéler leur identité ou à nous communiquer un moyen de les recontacter dans le cadre de l'enquête. Néanmoins les signalements peuvent être réalisés de manière anonyme que ce soit via notre système d'alerte en ligne BKMS ou lors des échanges avec le Compliance Officer. L'identité du lanceur d'alerte est strictement tenue secrète de même que la protection du lanceur d'alerte est inscrite dans notre « Code de Déontologie et d'Éthique ». Toute forme de représailles contre le lanceur d'alerte est strictement prohibée.

Y compris dans ce cadre, Schenker France respecte les législations applicables relatives à la protection des données personnelles. Ainsi, les personnes visées par une alerte en sont informées, et sont autorisées à accéder aux données personnelles les concernant (ce droit est octroyé s'il n'interfère pas avec la conduite des enquêtes). La personne visée par une alerte pourra demander la rectification ou la suppression des données la concernant si celles-ci sont inexactes, incomplètes, équivoques ou

périmées. L'identité de l'émetteur de l'alerte ne lui sera en revanche pas communiquée. Pour plus d'information sur le traitement des données personnelles chez Schenker France, se référer au § 5.6.

BKMS et les voix d'alertes ne doivent en aucun cas être utilisées pour soumettre des informations fausses ou calomnieuses. De tels signalements exposent leurs auteurs à des sanctions disciplinaires et à des poursuites judiciaires.

5.5. TRAITEMENT DES ALERTES ET MISE EN ŒUVRE DE MESURES CORRECTIVES ET PREVENTIVES ADAPTEES AUX RISQUES

Les alertes envoyées à *BKMS* sont reçues par notre prestataire et directement transmises au service « Corporate compliance » en Allemagne. Néanmoins, les investigations sont dirigées en local par le Service Compliance de Schenker France, l'implication d'autres services (internes ou externes) pouvant être demandée pour les nécessités de l'enquête.

Des rapports et un plan d'action d'atténuation et de prévention des risques sont élaborés en collaboration avec l'Instance Dirigeante. Nous mettons en place un suivi des mesures mises en œuvre et une évaluation de leur efficacité.

Les signalements reçus nous permettent d'affiner nos procédures de prévention des risques dans un but d'amélioration continue afin de renforcer l'efficacité de notre Compliance Management System et prévenir les atteintes graves à nos principes et aux lois, réglementations applicables.

L'implication systématique du Corporate Compliance dans la gestion des alertes est un gage d'impartialité et une assurance supplémentaire apportée au respect des lois applicables à l'échelle du Groupe.

5.6. DONNEES PERSONNELLES

5.6.1. Gouvernance

Afin de piloter la gouvernance des données personnelles au sein de la structure Schenker, l'organisation suivante est actuellement en place :

- La nomination d'un Délégué à la Protection des données (DPO) et une chargée de mission ;
- Un comité de pilotage RGPD composé de la DPO, de la chargée de mission et d'un membre de la Direction Informatique ;
- La nomination d'une trentaine de relais Métiers en France et au Maroc ;
- Un suivi périodique avec la Direction et la Direction juridique.

5.6.2. Démarche

Le Comité RGPD, avec le soutien de la Direction, poursuit le travail sur les 9 grands axes listés ci-dessous afin d'assurer la conformité de Schenker :

1. Registre de traitement (un fichier de travail par métier et un fichier global) avec une mise à jour régulière des fiches de traitement ;
2. Cartographie des risques et réalisation des Analyses d'Impacts (PIA) ;
3. Adoption et déploiement d'une procédure de Privacy by Design et Privacy by Default ;
4. Mise à jour des procédures internes / métiers ;
5. Encadrement de la sous-traitance (contractualisation, audits...) ;
6. Procédure de gestion des failles ;
7. Procédure de gestion des droits et information des personnes concernées ;
8. Sensibilisation et formation des salariés (newsletter, e-learning...).
9. Gestion opérationnelle et réponse aux demandes ponctuelles des métiers.

Le détail des procédures en place peut être obtenu en envoyant un email à : dpo.france.maroc@dbschenker.com

Résumé : La protection des données personnelles et confidentielles revêt une extrême importance, au même titre que les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques, et plus particulièrement, de leur honneur, de leur intimité et du respect de leur vie privée.

Conclusion

Les enjeux sociaux, sociétaux, de croissance en lien avec les externalités négatives générées par nos activités sur l'environnement est le sujet principal adressé par notre plan de vigilance.

En 2023, l'entreprise a su adapter ses modèles dans un contexte économique, social et environnemental sous tension, en restant vigilant à la prévention des atteintes aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement.

Sans avoir la prétention de dresser une liste exhaustive des bonnes et mauvaises pratiques, et de fournir un modèle prêt à l'emploi, Schenker France à travers les enseignements de ce plan démontre la nécessité de bâtir son développement non pas sur un rapport de force mais plutôt sur la reconnaissance mutuelle des cultures d'entreprises, l'apprentissage, l'échange et le respect des spécificités de chacun. L'implication de tous les collaborateurs, en particulier des cadres dirigeants, appuyés par les directions RSE, RH, Santé-Sécurité, Sûreté, Compliance, Achats, Juridique et autres sont autant d'éléments nécessaires au succès d'une « Ethique des affaires » et d'une politique de respect des droits humains, des libertés fondamentales, de la santé et de la sécurité des personnes ainsi que de l'environnement dans toutes nos activités partout dans le monde. Schenker France enrichit continuellement les dispositifs déjà opérationnels. Les revues de directions permettent de s'assurer de l'efficacité des mesures mises en œuvre et de les faire évoluer dans un processus d'amélioration continue.

Un compte rendu de sa mise en œuvre est mis à l'ordre du jour du COMEX d'avril 2024. Comme chaque année, le plan de vigilance fait partie intégrante du rapport de gestion de l'entreprise depuis 2019. Il est communiqué à nos parties prenantes sur demande et publié sur notre site internet.

L'élargissement du devoir de vigilance au niveau européen, a conduit le groupe DB Schenker à le raccrocher à notre stratégie « UNLEASH », et à déployer un programme qui vise à accompagner la transformation de l'entreprise sur les enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux et Gouvernance). La stratégie de développement durable du groupe DB Schenker est d'être le « premier fournisseur de logistique durable, défendant l'ESG en interne et proposer des solutions durables à ses clients et d'accompagner nos sous-traitants - fournisseurs - partenaires vers une démarche durable ».

Par ailleurs, le groupe est actuellement en cours de déploiement de la « *New Supply Chain Law – LkSG (Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz)* » (Loi sur la diligence raisonnable en matière de chaîne d'approvisionnement) au niveau mondial, qui s'appliquera également à Schenker France.

Table des illustrations

1 Cycle de résolution de problème	15
2 Analyse de matérialité de la DGTIM	16
3 Livret d'accueil de Schenker France	22
4 Édito du Président de Schenker France	22
5 Gestion de la performance et des talents avec le nouveau système	23
6 Charte du « bien vivre ensemble »	26
7 Livret métier	33
8 Evaluation et gestion des risques	34
9 Référentiel RSE Logistique	38
10 Objectifs de Développement Durable (ODD)	39
11 Objectifs environnementaux Schenker	42
12 Flotte porteurs et tracteurs aux normes Euro	43
13 Cartographie solutions alternatives	48
14 Certificat_Schenker - ISO14001	52
15 Les apports de la norme ISO14001	52
16 Certificat_Schenker Fairs Event - ISO20121	53
17 Certificat_Schenker - ISO9001	54
18 Certificat_Schenker - Certipharm	55
19 Certificat_Schenker - Agent habilité	57
20 Certificat_Schenker - CEIV Pharma	58
21 Certificat_Schenker - Certification Agriculture Biologique	59
22 Certificat_Schenker - OEA (Opérateur Économique Agréé)	60
23 Certificat_Schenker & ATH - TAPA FSR (Facility Security Requirement)	61
24 Certificat_Schenker - Top Employer 2024	62
25 Objectifs de réduction de CO2, leviers et résultats	67
26 Bilan de l'année 2023 par rapport à 2022	68
27 Processus eco-consulting	68
28 Outils eco-consulting	69
29 Empreinte carbone métier (chiffres et objectifs)	71
30 EcoManuel (guide)	73
31 Affiches de sensibilisation	74
32 Schenker Mag 12 - RSE	75
33 Cartographie des Parties Prenantes	77

Table des matières

Avertissements	2
Glossaire	3
Sommaire	6
Introduction.....	7
A. Rappel des obligations légales.....	9
B. Présentation de Schenker France SAS.....	9
C. Périmètre du plan de vigilance	10
D. Engagement de l'instance dirigeante	11
E. Modalités de mise en œuvre du plan de vigilance	13
1. Cartographie des risques	14
2. Atténuation des risques et prévention des atteintes graves par des actions adaptées.....	18
2.1. Actions Générales	18
2.2. Droits humains et libertés fondamentales.....	21
2.2.1. Pour les parties prenantes internes.....	21
2.2.1.1. Code de Déontologie et d'Éthique et politiques internes	21
2.2.1.2. Stratégie Unleash : culture collaborative	22
2.2.1.3. Politique de ressources humaines.....	25
2.2.1.4. Dialogue social et accords collectifs.....	28
2.2.1.5. Communication interne	28
2.2.2. Pour les parties prenantes externes.....	29
2.3. Santé et sécurité	30
2.3.1. Règles du Groupe	30
2.3.2. Engagement de la Direction et Objectifs	31
2.3.3. Engagement des parties prenantes.....	32
2.3.4. Démarches RPS / QVCT (Risques psychosociaux / Qualité de vie et Conditions de travail).....	35
2.3.5. Assurances	35
2.4. Politique Sûreté	36
2.5. Environnement	36
2.5.1. Les Engagements Volontaires de Schenker France.....	37
2.5.1.1. Engagements Volontaires Groupe.....	37
2.5.1.2. Initiatives sectorielles du Groupe	37
2.5.1.3. Engagements volontaires Schenker France.....	38
2.5.2. Les objectifs du groupe Schenker France	42
2.5.3. Les actions et mesures prises par Schenker France.....	43
2.5.3.1. Projets écologiques pour l'ensemble des réseaux	43
2.5.3.2. Pour les collaborateurs.....	49
2.5.3.3. Assurances	50
3. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation et de leur efficacité	51
3.1. Certifications et reconnaissance.....	51
3.1.1. Certifications	51
3.1.2. Reconnaissances	62
3.1.2.1. Externes	62
3.1.2.2. Internes	63
3.2. Droits humains et libertés fondamentales.....	63
3.2.1. Suivi de gestion de carrière des collaborateurs.....	63
3.2.2. Suivi des mesures d'égalité.....	64
3.2.3. Enquêtes internes	64

3.2.3.1. Enquête de satisfaction interne	64
3.2.3.2. Enquête interne de motivation.....	64
3.2.3.3. Diagnostics QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail).....	64
3.3. Santé et sécurité	65
3.4. Environnement	65
3.4.1. Les mesures de suivi dans le cadre du programme de décarbonation	66
3.4.2. Les résultats obtenus dans le cadre du programme de décarbonation	69
3.4.3. Formations	71
3.4.4. Système de Management Environnemental ISO 14001 V2015	72
3.4.5. Mesures de communication	74
3.4.5.1. Communication et opérations internes	74
3.4.5.2. Communication externe	75
4. Procédures d'évaluation des sous-traitants et fournisseurs	77
4.1. Procédures classiques d'évaluation des parties prenantes externes	77
4.2. Plateformes et équipes dédiées	80
4.3. Evaluation de Schenker France par ses parties prenantes	81
5. Alertes	82
5.1. Plusieurs canaux d'alerte au choix	82
5.2. Système d'alerte en ligne Schenker France : BKMS.....	82
5.3. Atteintes pouvant être signalées dans BKMS.....	83
5.4. Confidentialité et protection des personnes.....	83
5.5. Traitement des alertes et mise en œuvre de mesures correctives et préventives adaptées aux risques	85
5.6. Données personnelles.....	86
5.6.1. Gouvernance.....	86
5.6.2. Démarche.....	86
Conclusion.....	87
Table des illustrations	88
Table des matières	89